



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 22 septembre 2016 à Labaroche

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr
Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwihr
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
M. Claude ARNOUX, représentant de la commune de Katzenthal
M. Pascal LOHR, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Michel BLANCK, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Patricia BEXON, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Benoît KUSTER, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Myriam PARIS, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie
M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey
Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey

Absents représentés :

M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Voix par procuration donnée à M. JACQUEY (Orbey)

Absents excusés non représentés :

Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Gilbert MASSON, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble

Absents non excusés :**Invités présents :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK
M. Mathieu ISATELLE, Responsable « assainissement » de la CCVK

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Nathalie TANTET-LORANG, représentante suppléante de la commune de Katzenthal
Mme Carine FELIX, Chargée de mission TEPCV

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 15 septembre 2016
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :**1. N°106/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance****2. N°107/2016-AG : Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaires des 9 juin et 12 juillet 2016****3. Administration Générale**

- 3.1 **N°108/2016-AG** : Modification des statuts de la CCVK – prise de compétence en matière de « Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau Très Haut Débit dans le cadre de la convention avec la Région Grand Est »
- 3.2 **N°109/2016-AG** : Délégation de service public relative à la gestion et le fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance et du service d'animation jeunesse de la vallée de Kaysersberg : établissement d'un avenant pour la prolongation du contrat du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
- 3.3 Urbanisme :
- 3.3.1 **N°110/2016-AG** : Avis de la CCVK sur le projet de PLU arrêté de Colmar
- 3.3.2 **N°111/2016-AG** : Avis de la CCVK sur le projet de PLU arrêté d'Ingersheim
- 3.4 6^{èmes} Rencontres Nationales TEPOS
- 3.4.1 **N°112/2016-AG** : Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec le CLER, réseau pour la transition énergétique pour l'organisation des Rencontres Nationales Tepos
- 3.4.2 **N°113/2016-AG** : Autorisation de prise en charge, dans le cadre de l'enveloppe TEPCV, des inscriptions des associations du territoire œuvrant sur la thématique de la transition énergétique
- 3.4.3 **N°114/2016-AG** : Autorisation de prise en charge des frais de restauration, d'hébergement et de transport des intervenants et des animateurs
- 3.4.4 **N°115/2016-FI** : Approbation de la convention à intervenir avec le CCAS de Kaysersberg Vignoble pour l'hébergement des intervenants et animateurs
- 3.4.5 **N°116/2016-FI** : Modification des modalités d'attribution des places offertes aux partenaires financiers de la manifestation
- 3.4.6 **N°117/2016-FI** : Approbation des conditions générales de réservation, de paiement et d'annulation des inscriptions
- 3.4.7 **N°118/2016-FI** : Approbation de la convention à intervenir avec la Cave coopérative de Bestheim pour la mise à disposition du parking de l'ancienne cave de Kientzheim
- 3.5 Elections des représentants à siéger aux différents syndicats et établissements auxquels adhère la CCVK
- 3.5.1 **N°119/2016-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical de l'Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD)
- 3.5.2 **N°120/2016-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)
- 3.5.3 **N°121/2016-AG** : Election de deux représentants à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)
- 3.5.4 **N°122/2016-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel des Ballons des Vosges (PNRBV)
- 3.5.5 **N°123/2016-AG** : Election d'un représentant à siéger à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier (EPF)
- 3.6 Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK
- 3.6.1 **N°124/2016-AG** : Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller- Désignation d'un représentant à siéger à l'Assemblée Générale de l'association
- 3.6.2 **N°125/2016-AG** : Conseil de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss - Désignation de deux représentants à siéger au Comité de surveillance – **Point retiré**
- 3.6.3 **N°126/2016-AG** : AMORCE - Désignation d'un représentant titulaire à siéger à l'Assemblée Générale de l'association
- 3.6.4 **N°127/2016-AG** : Collège de Kaysersberg Vignoble - Désignation d'un représentant à siéger au Conseil d'administration
- 3.7 **N°128/2016-AG** : Modification du nombre des autres membres du Bureau
- 3.8 **N°129/2016-AG** : Désignation du représentant à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour la collecte, le gardiennage, le tri, et le traitement des déchets ménagers et assimilés
- 3.9 **N°130/2016-AG** : Création des commissions intercommunales suite à la réorganisation politique au sein de la CCVK
- 3.10 **N°131/2016-AG** : Désignation des membres à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis »
- 3.11 **N°132/2016-AG** : Désignation des membres à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Plateforme filière Bois-Energie »
- 3.12 Tourisme :
- 3.12.1 **N°133/2016-AG** : Révision des modalités d'application de la Taxe de séjour – **Point retiré**
- 3.12.2 **N°134/2016-AG** : Approbation du règlement de perception de la Taxe de séjour – **Point retiré**
- 3.12.3 **N°135/2016-AG** : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Convention tripartite (CD68-SMALB-CCVK) relative au programme d'aménagement touristique été/hiver du Lac Blanc pour la tranche 2011/2013 - Autorisation de signer l'avenant n°2
- 3.13 **N°136/2016-AG** : Approbation de la convention de conseil et d'assistance à intervenir avec l'ADAUHR
- 3.14 **N°137/2016-AG** : Délégation au Président pour le choix du lieu des séances de Conseils Communautaires

4. Finances

4.1 Fiscalité

4.1.1 **N°138/2016-FI** : Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) – Fixation du coefficient multiplicateur

4.1.2 **N°139/2016-FI** : Cotisation foncière des entreprises (CFE):Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum

4.2 **N°140/2016-FI** : Attribution d'une aide aux restos du cœur d'Orbey et de Kaysersberg Vignoble

4.3 **N°141/2016-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)

4.4 **N°142/2016-FI** : Approbation des Décisions Modificatives au budget « Administration Générale »

4.5 **N°143/2016-FI** : Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale », « Ordures ménagères » et « SPANC »

5. Personnel

5.1 **N°144/2016-PR** : Autorisation de versement d'une prime de 13^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre d'un emploi aidé

5.2 **N°145/2016-PR** : Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK

6. Déchets

6.1 **N°146/2016-OM** : Approbation de la convention « Valorisation des métaux » à intervenir avec la société SUEZ RV Nord Est

7. Centre nautique

7.1 **N°147/2016-CN** : Accès gratuit à l'espace forme et à la piscine donné aux équipes de niveau national des clubs sportifs de la Vallée de Kaysersberg, durant la période de préparation de saison

8. Délégations – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants

8.1.1 Liste des marchés conclus en 2016

8.1.2 Liste des avenants signés en 2016

8.2 Encaissement d'indemnités de sinistre

8.3 Transports scolaires « RPI Sigolsheim/Katzenthal » : Gestion des droits d'accès aux véhicules

8.4 Signature de conventions de mise à disposition de locaux : location du kiosque situé dans le parc de l'Espace nautique du 12 juin au 2 septembre 2017

9. Communications du Président

9.1 Projet de Territoire Ma Vallée en 2030 :

9.1.1 Information sur le lancement des GRAP

9.1.2 Appel à candidature pour siéger au Comité de suivi de la démarche GRAP

9.2 Plan Local d'Urbanisme intercommunal : point d'avancement

9.3 Travaux d'accessibilité : taux de subventions alloués par les services de l'Etat

10. Informations et divers

10.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

10.1.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité Syndical du 19/07/2016

10.2 Rapport d'activité 2015 de la CCVK

10.3 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (FLLBO/AKV et SPANC)

10.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il remercie M. Bernard RUFFIO, Maire de Labaroche d'accueillir le Conseil pour cette séance et M. Philippe RENARD, Adjoint en charge de l'Environnement pour les visites du jardin pédagogique et de l'école primaire (primée lors de la 2^{ème} édition du Palmarès de l'architecture et de l'aménagement urbain en Alsace), deux projets exemplaires initiés par la commune.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données (cf. liste ci-dessus).

Ensuite, il sollicite l'approbation des Conseillers Communautaires pour la modification de l'ordre du jour (N°148/2016-AG) avec le retrait des points suivants :

N°125/2016-AG : Conseil de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss - Désignation de deux représentants à siéger au Comité de surveillance (point n° 3.6.2)

N°133/2016-AG : Révision des modalités d'application de la Taxe de séjour (point n°3.12.1)

N°134/2016-AG : Approbation du règlement de perception de la Taxe de séjour – (point n° 3.12.2)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la modification de l'ordre du jour avec le retrait des 2 points précités.

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°106/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM en qualité de secrétaire de séance.

2. N°107/2016-AG : Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaires des 9 juin et 12 juillet 2016 (Cf. annexes 1 et 2)

Les comptes-rendus ont été publiés sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les procès-verbaux des 9 juin et 12 juillet 2016.

Arrivées de Mme Nathalie BOHN et M. Patrick REINSTETTEL.

3. Administration Générale

3.1 N°108/2016-AG : Modification des statuts de la CCVK – prise de compétence en matière de « Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau Très Haut Débit dans le cadre de la convention avec la Région Grand Est »

L'aménagement numérique conditionne le développement du territoire, que ce soit au niveau économique, touristique ou des services à la population.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique a été adopté en 2012 par la Région Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, une concession a été signée en 2015 par la Région avec la société ROSACE (un groupement d'entreprises dont les membres principaux sont NGE Concessions et Altitude infrastructure).

La concession d'une durée de 30 ans prévoit un déploiement de 380 000 prises en fibre optique exclusivement (100% FTTH), sur 700 communes dans les 6 prochaines années.

Dans les 2 prochaines années 74 communes dans le Bas-Rhin et 55 dans le Haut-Rhin seront complètement fibrées.

Pour notre territoire la commune de Labaroche a été identifiée comme prioritaire et fera partie des communes fibrées dans les 2 prochaines années.

Le montant total de la contribution publique avancée par la Région Grand Est est de 164 millions d'euros pour un investissement de l'ordre de 450 millions.

La Région se chargera de récupérer les financements auprès de l'Europe et l'Etat, pour le solde, la participation des territoires alsaciens (175 euros par prise) sera demandée au travers de conventions de financement avec les communes ou les intercommunalités en fonction de l'exercice de la compétence.

Après discussion en bureau, il est proposé que la communauté de communes soit signataire de la convention et finance les 1 584 800 euros liés au déploiement du THD sur notre territoire. Il y a donc lieu de modifier les statuts de la communauté de communes afin d'y adjoindre cette compétence de financement du déploiement du très haut débit.

Ce transfert est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la CCVK et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise (2/3 de conseils municipaux représentant au moins 50% de la population ou de 50% des conseils municipaux représentant au moins 2/3 de la population).

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de la CCVK, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

VU les articles L.2224-37 et L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts actuels de la Communauté de Communes approuvés par arrêté préfectoral du 2 mars 2016

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'étendre** les compétences de la Communauté de Communes avec l'intégration de la compétence suivante « Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau Très Haut Débit dans le cadre de la convention avec la Région Grand Est »

- **d'approuver** en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg comme suit :

Ajout d'une compétence facultative

« Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau Très Haut Débit dans le cadre de la convention avec la Région Grand Est »

- **de charger** le Président de notifier la présente aux maires des communes membres, afin que les conseils municipaux se prononcent sur le transfert de compétence proposé selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du CGCT.

3.2 **N°109/2016-AG** : Délégation de service public relative à la gestion et le fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance et du service d'animation jeunesse de la vallée de Kaysersberg : établissement d'un avenant pour la prolongation du contrat du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 (*Cf. annexe 3*)

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) a confié la gestion et le fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance et du service d'animation jeunesse de la vallée de Kaysersberg à l'association « Les Enfants de la Vallée », dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 8 décembre 2011. Celui-ci arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Dans le cadre de son nouveau projet de territoire « Ma vallée 2030 », la CCVK a engagé la réalisation d'une étude portant sur l'élaboration d'un nouveau schéma d'organisation des services « Petite Enfance » dans la vallée de Kaysersberg. L'objectif de l'étude est de faire évoluer l'offre du service d'accueil de la petite enfance existante (construite en 1999 et 2005) pour l'adapter aux besoins actuels et surtout, à venir, des familles du territoire (nature des services, capacités, localisation...). La population de la vallée de Kaysersberg sera associée à cette étude au travers d'une expérimentation de concertation publique.

Compte tenu des délais de réalisation de cette étude, nécessaires à la définition du futur service d'accueil de la petite enfance, et afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé au Conseil Communautaire de prolonger la durée de l'actuel contrat de délégation de service public dans la limite de 10% du montant global du contrat (voir tableau ci-après), soit 6 mois.

	Montants Contrat DSP « Petite Enfance & Jeunesse »		
	Petite Enfance	Jeunesse	Total DSP
2012	1 562 874 €	94 658 €	1 657 532 €
2013	1 639 931 €	96 446 €	1 736 377 €
2014	1 695 907 €	95 420 €	1 791 327 €
2015	1 635 752 €	99 299 €	1 735 051 €
2016	1 500 869 €	100 259 €	1 601 128 €
TOTAL DSP	8 035 333 €	486 082 €	8 521 415 €
10%			852 142 €

2017	1 529 819 €	102 899 €	1 632 718 €
2017 (6 mois)	764 910 €	51 450 €	816 359 €

Cette prolongation se fera du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, aux mêmes conditions d'exploitation que celles du contrat en cours.

VU les articles 55 et 78 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et les articles 36 et 37 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 ;

VU l'article 2 de la convention d'affermage du 8 décembre 2011 ;

VU l'avis favorable de la commission de suivi de délégation de service public réunie le 22 septembre 2016

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- la prolongation pour une durée de 6 mois, aux mêmes conditions d'exploitation que celles du contrat en cours, de la convention de délégation de service public relative à la gestion et le fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance et du service d'animation jeunesse de la vallée de Kaysersberg, entre la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et l'association « Les Enfants de la Vallée », du 8 décembre 2011, conformément à l'article 36 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016,
- la conclusion de l'avenant à la convention de délégation de service public relative à la gestion et le fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance et du service d'animation jeunesse de la vallée de Kaysersberg, entre la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et l'association « Les Enfants de la Vallée », du 8 décembre 2011, joint à la présente délibération.
- le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

3.4 Urbanisme :

3.3.1 N°110/2016-AG : Avis de la CCVK sur le projet de PLU arrêté de Colmar

Par délibération du 29 avril 2013, le Conseil Municipal de COLMAR a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Au titre de l'article L132-13 du code de l'urbanisme, la CCVK a demandé à être consultée au cours de cette procédure. En effet, Colmar représente un pôle d'attractivité important pour notre vallée en termes d'emplois, de services, de commerces, d'équipements de santé, culturels, de loisirs, etc.

Par délibération du 27 juin 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Colmar a décidé d'arrêter le projet de PLU. Celui-ci a été transmis à la CCVK en date du 6 juillet 2016 et réceptionné le 7 juillet. La CCVK dispose d'un délai de trois mois pour formuler un avis le cas échéant.

Les objectifs de développement retenus par les élus de COLMAR et exprimés au sein du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) sont les suivants :

- A Confirmer la place de Colmar comme moteur économique à l'échelle du grand territoire
- B Proposer une offre ambitieuse de logements
- C Accompagner une agriculture dynamique : une force pour l'économie du territoire colmarien et la qualité des paysages
- D Poursuivre la mise en œuvre d'équipements adaptés pour contribuer au confort des Colmariens
- E Conforter l'accessibilité du territoire tout en diversifiant les modes de déplacement
- F Préserver un environnement participant au cadre de vie des Colmariens
- G Valoriser le patrimoine et le paysage urbain
- H Modérer le rythme de consommation des espaces agricoles et naturels au regard d'objectifs ambitieux de production de logements

Pour y contribuer, le projet de PLU prévoit notamment :

- La création de réserves foncières de 70 ha pour l'accueil d'activités économiques en plus de la mobilisation des surfaces prévues au sein des zones d'activités existantes ou du tissu bâti
- Des possibilités d'extension ou de relocalisation des commerces existants, l'interdiction de nouvelles grandes surfaces, le développement de commerces dans les quartiers non desservis
- L'implantation de nouveaux services aux entreprises dans les zones d'activités : restauration, crèche, équipements de proximité...
- La production de 8500 logements supplémentaires à horizon 20 ans (soit 425 / an) représentant une surface de 130 ha d'extensions urbaines, en plus de la mobilisation de surfaces au sein de l'enveloppe bâtie ;
- Le développement d'une offre d'habitat diversifiée, visant notamment l'accueil de familles
- La préservation des terres viticoles, notamment celles en continuité d'Ammerschihr et de Sigolsheim
- Le développement et le renforcement des équipements de proximité, de santé (hôpitaux civils), culturels ou de loisirs, en particulier l'inscription d'emplacements réservés pour l'extension de la station d'épuration et de la base nautique

- La création d'une nouvelle jonction routière entre la RD83 et l'A35 (barreau sud), la requalification de la route de Strasbourg et de l'entrée de ville ouest par la RD415 (route d'Ingersheim)
- Le développement des circulations piétonnes et cyclables, du stationnement des cycles, des zones de circulation apaisée, du covoiturage (pas de projet prévu côté ouest)
- Des normes de stationnement visant à favoriser le stationnement résidentiel et de limiter l'emprise pour les activités et les bureaux
- La préservation des massifs boisés et des connexions écologiques des secteurs Waldeslust / Fechtmatten proches d'Ammerschwihir et de Sigolsheim
- La préservation des eaux souterraines pour garantir leur potentiel de ressource sur le long terme

Ces différentes dispositions sont à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de CCVK.

Par ailleurs, les réflexions de la CCVK en matière de développement économique, agricole et touristique, de déplacements, d'équipements structurants, etc. doivent pouvoir être engagées en concertation avec les politiques publiques menées à l'échelle de la Ville ou de l'Agglomération de Colmar.

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le Conseil Municipal de Colmar en date du 27 juin 2016 ;

VU sa notification réceptionnée à la CCVK en date du 7 juillet 2016 ;

CONSIDERANT le rôle de pôle d'attractivité que joue la Ville de Colmar pour la vallée de Kaysersberg et les liens importants entre les deux territoires ;

CONSIDERANT les études et réflexions actuellement engagées par la CCVK dans le cadre de son plan local d'urbanisme intercommunal ou pour le développement de son territoire ;

Arrivée de M. René BRUN.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **de prendre acte** des objectifs de développement retenus par le Conseil Municipal de Colmar dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme ;
- **d'affirmer** la volonté d'engager différentes réflexions stratégiques, notamment en matière de développement économique, agricole et touristique, de déplacements, d'équipements structurants à une échelle plus large et concertée avec la Ville et l'Agglomération de Colmar ;
- **d'émettre les observations suivantes** sur le projet de PLU arrêté de la Ville de Colmar :
 - En matière de transports, la CCVK souhaite que la desserte cyclable et en transports en commun, notamment vers le centre-ville et la gare SNCF soit facilitée en provenance de la vallée de Kaysersberg. De même, des aménagements favorisant le covoiturage pourraient

être recherchés vers l'ouest de Colmar (en lien avec la commune d'Ingersheim et le Département du Haut-Rhin) ;

- En complément à cette offre de transports doux, la CCVK indique que l'offre de stationnement à proximité de la gare SNCF doit également intégrer les besoins des habitants provenant des territoires limitrophes ;
 - En matière d'eau potable, la CCVK rappelle l'importance du maintien à long terme de la protection de la ressource en eau souterraine alimentant une partie des communes de la vallée de Kaysersberg (par le biais du SIENOC) ;
 - En matière d'assainissement, la CCVK rappelle que la capacité de la station d'épuration de Colmar devra également prendre en compte l'évolution de la population et des activités agricoles et économiques des communes d'Ammerschwih, Katzenthal et Kaysersberg Vignoble ;
 - En matière d'équipements de loisirs, la CCVK souhaite que l'extension de la base nautique soit concertée à l'échelle du Grand Pays de Colmar, notamment afin de mesurer son impact sur les centres nautiques du Pays.
- **de charger** le Président de la notification de la présente et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3.3.2 N°111/2016-AG : Avis de la CCVK sur le projet de PLU arrêté d'Ingersheim

Par délibération du 4 février 2015, le Conseil Municipal d'Ingersheim a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Au titre de l'article L132-13 du code de l'urbanisme, la CCVK a demandé à être consultée au cours de cette procédure. En effet, Ingersheim représente un pôle de proximité pour certaines communes de la CCVK, Katzenthal en particulier.

Par délibération du 29 juin 2016, le Conseil Municipal d'Ingersheim a décidé d'arrêter le projet de PLU. Celui-ci a été transmis à la CCVK en date du 8 juillet 2016 et réceptionné le 11 juillet. La CCVK dispose d'un délai de trois mois pour formuler un avis le cas échéant.

Les principales orientations retenues par les élus d'Ingersheim et intéressant la CCVK sont les suivantes :

- Objectif démographique : + 0,65% / an, soit 519 habitants supplémentaires d'ici 2030 ;
- Inscription d'environ 4,5 ha de surfaces en extension urbaine
- Pas d'extension de surfaces dédiées à l'activité économique (3 ha existants dans la zone d'activités SAEP à proximité de la RD415)
- Développement des structures à destination de l'enfance et de la petite enfance (création d'une micro crèche)
- Préservation des secteurs à forts enjeux environnementaux (zones humides et ripisylves de la Fecht, secteur du Florimont...)
- Préservation du vignoble et des principales surfaces agricoles
- Maintenir les itinéraires cyclables existants et assurer une bonne connexion avec les communes voisines
- Favoriser le développement du covoiturage

Ces différentes dispositions sont à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de CCVK.

Par ailleurs, les réflexions de la CCVK, notamment en matière de déplacements (transports en commun, aires de covoiturage, itinéraires cyclables...) doivent pouvoir être engagées en concertation avec les politiques publiques menées à l'échelle de la Commune d'Ingersheim ou de l'Agglomération de Colmar.

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le Conseil Municipal d'Ingersheim en date du 29 juin 2016 ;

VU sa notification réceptionnée à la CCVK en date du 11 juillet 2016 ;

CONSIDERANT le rôle de pôle de proximité que représente la Ville d'Ingersheim pour certaines communes de la vallée de Kaysersberg, en particulier Katzenthal ;

CONSIDERANT les études et réflexions actuellement engagées par la CCVK dans le cadre de son plan local d'urbanisme intercommunal ou pour le développement de son territoire ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- d'émettre les observations suivantes sur le projet de PLU arrêté de la Ville d'Ingersheim :

- En matière de transports en commun, la CCVK souhaite que la desserte soit facilitée entre la vallée de Kaysersberg et Colmar (centre-ville et gare SNCF notamment). Ces liaisons traverseront le ban communal d'Ingersheim. Le cas échéant, les aménagements préconisés devront être permis ;
- En matière d'itinéraires cyclables, la CCVK élabore actuellement un schéma des modes actifs visant à favoriser les déplacements piétons et cyclables de proximité et à vocation utilitaire. Dans ce cadre, des liaisons nouvelles sont envisagées, d'une part, entre Ammerschwihr et Colmar (traversant le ban communal d'Ingersheim) et d'autre part entre Ammerschwihr / Katzenthal et Ingersheim. Le cas échéant, les aménagements préconisés devront être permis ;
- En matière de covoiturage, des aires de covoiturage à proximité de la RD415 pourraient être envisagées en concertation avec le Département du Haut-Rhin. Le cas échéant, les aménagements préconisés devront être permis.

- de charger le Président de la notification de la présente et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3.4 6^{èmes} Rencontres Nationales TEPOS

3.4.1 **N°112/2016-AG** : Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec le CLER (Comité de Liaison Energies Renouvelables), réseau pour la transition énergétique pour l'organisation des Rencontres Nationales Tepos (Cf. annexe 4)

Depuis 2011, les rencontres nationales « Energie et territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive » réunissent plus de 300 personnes. Elles s'adressent aux élus des

collectivités locales, directeurs et chargés de mission des territoires ruraux, représentants de structures de développement local ou spécialisées en matière d'énergie, chefs d'entreprises, membres de coopératives agricoles et citoyennes...

Les rencontres constituent le temps fort des activités pérennes du réseau TEPOS (Territoires à énergie positive). Au travers de débats, de retours d'expériences français et européens, d'ateliers et de visites, l'objectif est d'ouvrir les perspectives sur les opportunités associées à une action territoriale sur l'énergie, de créer des liens entre les participants et de participer à leur montée en compétences.

Depuis leur création, l'organisation des rencontres se structure de manière de plus en plus efficace, grâce à l'apprentissage cumulé sur les premières éditions et au rôle de fil rouge assuré par le CLER (Comité de Liaison Energies Renouvelables). Portées par une collectivité et construites en collaboration avec des partenaires régionaux et territoriaux (Conseil régional, Ademe, etc), les rencontres possèdent néanmoins une dimension nationale et se construisent en lien privilégié avec les membres du réseau TEPOS. Sans qu'elles leur soient réservées, les rencontres annuelles constituent l'arène où se concrétisent leurs échanges réguliers et aboutissent leurs travaux thématiques.

A la suite d'un appel à candidature pour l'organisation des rencontres annuelles au sein du réseau TEPOS, la CCVK a été retenue par le conseil du réseau TEPOS sur la base de l'expression de ses motivations et des preuves apportées de sa capacité à porter l'événement.

Le CLER et la CCVK conviennent de collaborer pour organiser les 6^{ème} Rencontres nationales « Energie et territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive », dites TEPOS 2016, qui se dérouleront à Kayserberg-Vignobles du 28 au 30 septembre 2016.

Une convention ayant pour objet de définir les modalités concrètes (stratégie et financement, programmation, communication, logistique) de la collaboration entre le CLER et la CCVK pour la réalisation de ces rencontres a été établie.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat pour l'organisation des rencontres nationales « Energie et territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive », à intervenir avec le CLER, telle que présentée en annexe ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer le document et tout autre document se rapportant à cette affaire.

3.4.2 **N°113/2016-AG** : Autorisation de prise en charge, dans le cadre de l'enveloppe TEPCV, des inscriptions des associations du territoire œuvrant sur la thématique de la transition énergétique (Cf. annexe 5)

Pour mémoire :

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), signée le 8 décembre 2015 lors de la COP21.

Par ailleurs, le Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 », en cours d'élaboration à la CCVK, affirme, parmi d'autres objectifs, celui de devenir Territoires à Energie positive (TEPOS) en consommant globalement moins d'énergie et en la produisant au maximum par des sources renouvelables et locales.

C'est dans cette perspective que la CCVK a décidé d'organiser à Kientzheim, du 28 au 30 septembre 2016, les 6^{èmes} Rencontres Nationales « Energies et Territoires Ruraux, des territoires à Energie Positive », manifestation nationale qui mobilisera 300 à 400 participants, avec l'appui de nombreux partenaires : ADEME, Caisse des Dépôts, Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, Département du Haut-Rhin, Grand Pays de Colmar...

Afin d'associer à cet évènement les associations du territoire œuvrant en matière de transition énergétique, la CCVK souhaite inviter deux représentants par association à participer aux Rencontres TEPOS 2016, dont la liste est jointe en annexe.

Ces inscriptions seront financées par l'enveloppe TEPCV dédiée à l'action 5 « sensibiliser et mobiliser la population de la CCVK à la transition énergétique », pour laquelle des crédits ont été prévus au budget 2016.

VU la délibération n°141/2015-AG du 03/12/2015 approuvant la convention TEPCV

VU le procès-verbal du Conseil communautaire du 25/02/2016, relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'autoriser** la prise en charge des inscriptions, à raison de 2 représentants par association locale œuvrant sur la thématique de la transition énergétique ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à solliciter les financements TEPCV nécessaires pour la réalisation de l'opération.

3.4.3 **N°114/2016-AG** : Autorisation de prise en charge des frais de restauration, d'hébergement et de transport des intervenants et des animateurs

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg organise, les 28, 29 et 30 septembre 2016, les Rencontres Nationales « Énergie et Territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive ».

La CCVK souhaite prendre en charge la totalité des frais de restauration, d'hébergement et de transport pour ces personnes, selon les modalités suivantes :

- **Frais de repas :**

Concerne les repas pris du dîner du 28 au déjeuner du 30/09, soirée festive du 29 incluse

Aucun frais n'est à avancer par les intervenants et animateurs, la facturation sera prise en charge par la CCVK.

Option : si les horaires de train (SNCF) et/ou le kilométrage important à parcourir les obligent à prendre un repas en dehors de la période sus-mentionnée, l'intervenant ou l'animateur devra solliciter l'accord de la CCVK pour la prise en charge, au préalable. En cas d'accord de la CCVK, les frais seront remboursés sur présentation des factures et/ou pièces justificatives, à transmettre impérativement avant le 15/10/2016.

- **Frais d'hébergement :**

Concerne les nuitées des 28 et 29/09

La CCVK se charge d'organiser l'hébergement des intervenants et des animateurs. Ils n'ont donc aucun frais à avancer ; la facturation sera prise en charge par la CCVK.

Le nombre de places proposées étant limité, les personnes qui ne pourront pas bénéficier d'un hébergement mis à disposition par la CCVK, seront remboursés (plafonné à 80 euros), sur présentation des factures et/ou pièces justificatives, à transmettre impérativement avant le 15/10/2016.

Option : si les horaires de train (SNCF) et/ou le kilométrage important à parcourir les obligent à réserver un hébergement en dehors des dates sus-mentionnées, l'intervenant ou animateur devra solliciter l'accord de la CCVK pour la prise en charge, au préalable. En cas d'accord de la CCVK, les frais seront remboursés (plafonné à 80 euros), sur présentation des factures et/ou pièces justificatives, à transmettre impérativement avant le 15/10/2016.

- **Frais de transport :**

Concerne une prise en charge calculée sur le trajet « lieu de domicile/Kaysersberg Vignoble »

Les frais seront remboursés sur présentation des factures et/ou pièces justificatives, à transmettre impérativement avant le 15/10/2016.

Déplacement en train : le remboursement (calculé sur la base d'un billet de 2^{ème} classe) sera effectué dès réception des billets de train poinçonnés et des factures correspondantes.

Déplacement en voiture : prise en charge des frais kilométriques selon le barème suivant :

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

Le remboursement sera effectué dès réception de toutes les pièces justificatives suivantes :

- La photocopie de la carte grise du véhicule utilisé pour le déplacement,
- Les reçus de péage

Option : si les horaires de train (SNCF) les obligent à emprunter une ligne en dehors de la période du 28 au 30 septembre, l'intervenant ou animateur devra solliciter l'accord préalable de la CCVK pour la prise en charge.

Mme THOMANN indique que les intervenants aux Rencontres TEPOS ne sont pas rémunérés pour leur prestation.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'acter** les modalités de remboursement des frais de restauration, d'hébergement et de transport des intervenants et des animateurs concourant à la tenue des 6^{ème} Rencontres Nationales TEPOS telles que ci-dessus décrites.
- **de dire** que toute pièce justificative réceptionnée après la date d'envoi du bilan financier de l'opération aux cofinanceurs, ne fera pas l'objet d'un remboursement. Cette date est prévisionnellement fixée à mi-octobre.

3.4.4 **N°115/2016-FI** : Approbation de la convention à intervenir avec le CCAS de Kaysersberg Vignoble pour l'hébergement des intervenants et animateurs (Cf. annexe 6)

Dans le cadre de l'organisation des 6^{ème} Rencontres Nationales TEPOS, la CCVK a sollicité le CCAS de Kaysersberg Vignoble pour l'hébergement des intervenants et animateurs qui interviendront lors de la manifestation.

Il a été prévu la réservation de 29 chambres au tarif de 30 euros la nuit par personne, petit-déjeuner inclus. Un forfait de 540 euros

A cet effet, une convention a été établit pour fixer les conditions d'accueil, les tarifs et toutes les modalités de réservation, de modification de la réservation, de paiement etc...

Il convient d'autoriser le Président à signer ce document.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'approuver** les termes de la convention à intervenir avec le CCAS de Kaysersberg Vignoble ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer le document et tout document se rapportant à cette affaire.

3.4.5 **N°116/2016-FI** : Modification des modalités d'attribution des places offertes aux partenaires financiers de la manifestation

Par délibération n°074/2016-FI du 9 juin 2016, le Conseil Communautaire a fixé les tarifs d'inscription aux 6^{èmes} Rencontres Nationales TEPOS, les gratuités accordées aux différents partenaires et a approuvé la convention de mandat de manieiment de fonds publics liant la

CCVK et l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg, structure chargée de la gestion des inscriptions à la manifestation.

Pour mémoire, lors du Conseil Communautaire du 9 juin dernier, les gratuités accordées aux partenaires s'établissaient comme suit :

- ✓ 2 inscriptions offertes par commune composant la CCVK
Néanmoins, une participation de 25€ pour le diner du jeudi sera demandée.
- ✓ 2 inscriptions offertes par partenaire financier des 6^e Rencontres Nationales TEPOS. Les partenaires identifiés sont la Caisse des dépôts, l'ADEME, le Conseil Régional du Grand Est, le Conseil Départemental du Haut Rhin et le Grand Pays de Colmar.
- ✓ 1 inscription offerte par élu formant le Comité Technique, à prendre hors quota d'inscriptions offertes aux Communes de la CCVK.

La CCVK désire modifier les modalités d'attribution des gratuités accordées aux partenaires financiers. En effet, elle souhaite que ces dernières soient proportionnelles à la subvention allouée par chaque financeur. Elle propose les attributions suivantes :

- Communes de la Vallée de Kaysersberg : 3 inscriptions offertes (2 élus + 1 agent/technicien)
Une participation de 25€ pour le diner du jeudi sera demandée
- Ademe : 5 formules complètes (3 jours) avec soirée festive
+ 10 invitations ponctuelles (participation sur des demi-journées seulement, sans soirée festive)
- Conseil Régional : 2 formules complètes (3 jours) avec soirée festive
+ 2 formules ateliers (jeudi) avec soirée festive
- Caisse des Dépôts : 2 formules complètes (3 jours) avec soirée festive (*pas de changement*)
- Conseil Départemental : 1 formule complète avec soirée festive (3jours)
- Grand Pays de Colmar : 1 formule complète avec soirée festive (3jours)

Concernant les autres partenaires (élus formant le Comité Technique), les attributions restent inchangées.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'autoriser** la modification de la délibération n°074/2016-FI du 9 juin 2016 fixant notamment les tarifs d'inscription et les gratuités accordées pour les Rencontres Nationales TEPOS ;

- **d'approuver** les nouvelles modalités d'attribution des gratuités accordées aux partenaires financiers, à savoir :

- Communes de la Vallée de Kaysersberg : 3 inscriptions offertes (2 élus + 1 agent/technicien)

Une participation de 25€ pour le diner du jeudi sera demandée

- Ademe : 5 formules complètes (3 jours) avec soirée festive
+ 10 invitations ponctuelles (participation sur des demi-journées seulement, sans soirée festive)

- Conseil Régional : 2 formules complètes (3 jours) avec soirée festive
+ 2 formules ateliers (jeudi) avec soirée festive

- Caisse des Dépôts : 2 formules complètes (3 jours) avec soirée festive (*pas de changement*)
- Conseil Départemental : 1 formule complète avec soirée festive (3 jours)
- Grand Pays de Colmar : 1 formule complète avec soirée festive (3 jours).

3.4.6 **N°117/2016-FI** : Approbation des conditions générales de réservation, de paiement et d'annulation des inscriptions (*Cf. annexe 7*)

Comme pour toute manifestation, il se peut que la CCVK rencontre des cas de désistements et de demandes de remboursement.

Afin de gérer au mieux ces situations, un document indiquant les conditions générales de réservation, de paiement et d'annulation des inscriptions aux 6^{ème} Rencontres Nationales TEPOS a été établi.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les modalités de réservation, de paiement et d'annulation telles que détaillées en annexe.

3.4.7 **N°118/2016-FI** : Approbation de la convention à intervenir avec la Cave coopérative de Bestheim pour la mise à disposition du parking de l'ancienne cave de Kientzheim (*Cf. annexe 8*)

La cave coopérative de Bestheim a accepté de mettre à disposition, à titre gracieux, un terrain (situé 10 rue des Vieux Moulins - Kientzheim) qui permettra aux participants des 6èmes Rencontres Nationales TEPOS, de se stationner.

Cette mise à disposition concerne une période de 3 jours (du mercredi 28 septembre à 12h30 au vendredi 30 septembre 2016 à 14h30).

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'approuver** la convention à intervenir avec la cave coopérative de Bestheim pour la mise à disposition du parking de l'ancienne cave de Kientzheim ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer le document et tout document se rapportant à cette affaire.

3.5 Elections des représentants à siéger aux différents syndicats et établissements auxquels adhère la CCVK

3.5.1 **N°119/2016-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical de l'Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD)

Objet de la structure :

Traitement de toutes les questions relatives à l'amélioration des conditions de collecte et de traitement des déchets (observation des flux de déchets, opportunité de mise en commun de moyens, mise en place de nouvelles filières, pérennisation des filières existantes, études).

Par délibération n°040/2014-AG du 16/04/2014, le Conseil Communautaire a élu les 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la CCVK au Comité Syndical de l'ADMD.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, le siège de titulaire est vacant.

Le représentant suppléant élu, et qui conserve son poste, est M. Guy JACQUEY.

Le Président informe que M. Pascal LOHR lui a fait part de sa candidature et demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidates.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Il est procédé au vote. M. LOHR obtient l'unanimité avec 24 voix (dont 1 voix par procuration).

VU les statuts de syndicat

VU la délibération n°040/2014-AG du 16/04/2014 actant l'élection des représentants de la CCVK au Comité Syndical de l'ADMD

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

VU les résultats du vote

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de l'élection de M. Pascal LOHR en qualité de représentant titulaire de la CCVK à siéger au Comité Syndical de l'ADMD.

3.5.2 **N°120/2016-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)

Objet de la structure :

Le traitement par incinération, ou tout autre moyen, des ordures ménagères des collectivités membres et des déchets industriels assimilés à des entreprises situées prioritairement sur son territoire. Il a également la charge du suivi et de la maintenance de l'ancienne décharge du Ligibell.

Par délibérations n°041/2014-AG du 16/04/2014, modifiée par la n°010/2015-AG du 22/01/2015, modifiée par la n°121/2015-AG du 03/12/2015, le Conseil Communautaire a élu 3 représentants (2 titulaires et 1 suppléant) de la CCVK au Comité Syndical du SITDCE.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, un siège de titulaire est vacant.

Les représentants élus, et qui conservent leur poste, sont M. Claude ARNOUX (titulaire) et M. Guy JACQUEY (suppléant).

Le Président informe que M. Pascal LOHR lui a fait part de sa candidature et demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidates.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Il est procédé au vote. M. LOHR obtient l'unanimité avec 24 voix (dont 1 voix par procuration).

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE) en vigueur au 07/10/2014 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°041/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants titulaires au SITDCE

VU la délibération du Conseil Communautaire n°010/2015-AG du 22/01/2015 actant l'élection du représentant suppléant au SITDCE

VU la délibération du Conseil Communautaire n°121/2015-AG du 03/12/2015 actant l'élection du second représentant titulaire au SITDCE

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

VU les résultats du vote

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de l'élection de M. Pascal LOHR en qualité de représentant titulaire de la CCVK à siéger au Comité Syndical du SITDCE.

3.5.3 **N°121/2016-AG** : Election de deux représentants à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)

Objet de la structure :

Traitement des eaux usées sur la station d'épuration de Colmar. Sont concernés pour la CCVK Ammerschwihr, Kaysersberg Vignoble (service AKV), ainsi que Katzenthal par l'intermédiaire du syndicat mixte d'assainissement du vignoble.

Par délibérations n°011/2015-AG du 22/01/2015, modifiée par la n°124/2015-AG du 03/12/2015, le Conseil Communautaire a élu 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) de la CCVK au Comité Syndical du SITEUCE.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, deux sièges sont vacants (1 titulaire et 1 suppléant).

Les représentants élus, et qui conservent leur poste, sont M. Guy JACQUEY (titulaire) et M. Patrick REINSTETTEL (suppléant).

Le Président propose au Conseil Communautaire de modifier le statut de M. REINSTETTEL, élu représentant suppléant et de l'élire en qualité de titulaire.

Il s'agirait alors de procéder à l'élection de 2 représentants suppléants.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Communautaire se prononce unanimement en faveur du changement de statut de M. REINSTETTEL.

MM. Benoît KUSTER et Michel BLANCK se portent tous deux candidats.

Il est procédé au vote :

- M. Benoît KUSTER obtient l'unanimité avec 24 voix (dont 1 voix par procuration),
- M. Michel BLANCK obtient l'unanimité avec 24 voix (dont 1 voix par procuration).

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux usées de Colmar et Environs (SITEUCE) du 18/11/2014

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 042/2014-AG du 16/04/2014 annulée et remplacée par la décision n°011/2015-AG du 22/01/2015 portant élection des représentants au SITEUCE

VU la délibération du Conseil Communautaire n°124/2015-AG du 03/12/2015 portant élection du second représentant suppléant au SITEUCE

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

VU les résultats du vote

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- de l'élection de M. Patrick REINSTETTEL en qualité de représentant titulaire de la CCVK au Comité Syndical du SITEUCE ;
- de l'élection de MM. Benoît KUSTER et Michel BLANCK en qualité de représentants suppléants de la CCVK au Comité Syndical du SITEUCE.

3.5.4 **N°122/2016-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel des Ballons des Vosges (PNRBV)

Objet de la structure :

Administration, animation, aménagement et gestion du Parc naturel régional.

Mise en œuvre de la Charte et dans le cadre fixé par celle-ci, assurer sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires

Par délibération n°044/2014-AG du 16/04/2014, modifiée par la n°122/2015 du 03/12/2015, le Conseil Communautaire a élu les 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la CCVK au Comité Syndical de PNRBV.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, le siège de titulaire est vacant.

Le représentant suppléant élu, et qui conserve son poste, est M. Jean-Luc ANCEL.

Un appel à candidatures est effectué. Seul M. Benoît KUSTER se porte candidat. Il est procédé au vote. M. KUSTER obtient l'unanimité avec 24 voix (dont 1 voix par procuration).

M. Muller , Président de la CCVK indique qu'il suivrait personnellement le dossier « Grande crête »

VU les statuts du syndicat

VU la délibération n°044/2014-AG du 16/04/2014 actant l' élection des représentants de la CCVK au Comité Syndical du PNRBV

VU la délibération n°122/2015-AG du 03/12/2015 actant l' élection d'un représentant suppléant de la CCVK au Comité Syndical du PNRBV

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

VU les résultats du vote

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de l'élection de M Benoît KUSTER en qualité de représentant titulaire de la CCVK à siéger au Comité Syndical du PNRBV.

3.5.5 **N°123/2016-AG** : Election d'un représentant à siéger à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier (EPF)

Objet de la structure :

L'Etablissement Public Foncier d'Alsace est un outil foncier mutualisé au service des collectivités locales : il a vocation à acquérir directement, pour le compte des collectivités membres, des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité ou à un organisme désigné par elle lorsqu'elle est prête à lancer son projet d'aménagement opérationnel.

Par délibération n°076/2015-AG du 18/06/2015, le Conseil Communautaire a accepté d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier (EPF) et a élu ses 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) à siéger à l'Assemblée Générale de l'établissement.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, un siège de titulaire à l'Assemblée Générale est vacant.

Pour mémoire, les représentants élus, et qui conservent leur poste sont :

- M. Jean-Marie MULLER en qualité de titulaire ;
- MM. Patrick REINSTETTEL et Bernard RUFFIO en qualité de suppléants.

M. MULLER propose au Conseil Communautaire de modifier le statut de M. RUFFIO, élu représentant suppléant et de l'élire en qualité de titulaire.

Il s'agirait alors de procéder à l'élection d'un représentant suppléant.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Communautaire se prononce unanimement en faveur du changement de statut de M. RUFFIO.

Par ailleurs, les 2 représentants titulaires de la CCVK (MM. MULLER et RUFFIO) siègent également, en tant que titulaire et suppléant au Conseil d'Administration de l'EPF.

Un appel à candidatures est lancé. Seul M. Michel BLANCK se porte candidat.

Il est procédé au vote :

M. Michel BLANCK obtient l'unanimité avec 24 voix (dont 1 voix par procuration).

VU les statuts de l'EPF

VU la délibération n°076/2015-AG du 18/06/2015 portant adhésion à l'établissement & élection des représentants de la CCVK à l'Assemblée Générale de l'EPF

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

VU les résultats du vote

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **prend acte** de l'élection de M. Bernard RUFFIO en qualité de représentant titulaire de la CCVK à siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF ;
- **prend acte** de l'élection de M. Michel BLANCK en qualité de représentant suppléant de la CCVK à siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF.

3.6 Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK

3.6.1 **N°124/2016-AG** : Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller- Désignation d'un représentant à siéger à l'Assemblée Générale de l'association

Objet de la structure :

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes et l'impulsion, dans sa zone de compétence, d'un large partenariat de tous les acteurs qui concourent à cette fin.

Dans ce but, la Mission Locale offre aux jeunes non scolarisés et sans emploi de 16 à 25 ans révolus : accueil, information, orientation et accompagnement personnalisés.

Par délibération n°050/2014-AG du 16/04/2014, le Conseil Communautaire a désigné 1 représentant de la CCVK à l'Assemblée Générale de l'association.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, le siège est vacant.

Un appel à candidature est effectué. Une seule personne se porte candidate : Mme Myriam PARIS.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°050/2014-AG du 16/04/2014 portant désignation du représentant au Bureau de l'association

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

VU les résultats du vote

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de désigner Mme Myriam PARIS en qualité de représentante de la CCVK à siéger à l'Assemblée Générale de la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Haut-Rhin Nord Colmar – Guebwiller.

3.6.2 **N°125/2016-AG** : Conseil de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss - Désignation de deux représentants à siéger au Comité de surveillance –
Point retiré

Le mandat du Conseil de Surveillance s'est achevé le 31/12/2014. A cette date l'établissement est entré dans le domaine médico-social et à ce titre ce n'est plus le code de la santé publique mais celui de l'action sociale et des familles qui s'applique.

Les dispositions qui s'appliquent désormais stipulent que lorsqu'un établissement intercommunal (ce qui est le cas du fait de l'assise des deux sites sur deux communes) résulte de la fusion de deux établissements communaux (le cas entre le site d'Ammerschwihl et de Kaysersberg) ce sont les deux communes d'origine qui gardent la capacité de désigner les membres au Conseil d'Administration. Ces formalités ayant d'ailleurs déjà été accomplies.

Cette solution a été retenue lors du changement de statut de l'établissement en concertation avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture du Haut-Rhin.

Il n'y a donc pas lieu de désigner des représentants intercommunaux.

3.6.3 N°126/2016-AG : AMORCE - Désignation d'un représentant titulaire à siéger à l'Assemblée Générale de l'association

Objet de l'association :

Elle traite de toutes les questions en matière technique, juridique, économique, fiscale, de communication, de formation, de recherche,...qui concernent :

- les réseaux de distribution publique de chaleur et de froid,
- la gestion des déchets municipaux,
- la gestion territoriale de l'énergie,
- la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique, dans une perspective de développement durable.

Dans ses domaines d'intervention, l'association a pour missions :

- d'assurer les échanges d'information entre ses membres,
- de les aider à gérer du mieux possible ces services publics,
- de susciter et d'animer le dialogue avec tous les organismes et entreprises de ces secteurs,
- de représenter ses adhérents auprès des autorités compétentes françaises et internationales,
- d'assurer la défense et la protection des intérêts collectifs de ses adhérents par tout moyen y compris par le biais de recours ou d'actions en justice devant toute autorité ou juridiction.

Par délibération n°091/2014-AG du 19/06/2014, le Conseil Communautaire a désigné 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la CCVK à siéger à l'Assemblée Générale de l'association « Amorce ».

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, le siège de titulaire est vacant.

M. Bernard RUFFIO est le représentant suppléant de la CCVK et conserve son poste.

VU les statuts de l'association AMORCE

VU la délibération du Conseil Communautaire n°091/2014-AG du 19/06/2014 portant désignation des représentants à l'AG de l'association

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

Un appel à candidature est effectué. Seul M. Claude ARNOUX se porte candidat.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de désigner M. Claude ARNOUX en qualité de représentant titulaire de la CCVK à siéger à l'Assemblée Générale de l'association « Amorce ».

3.6.4 N°127/2016-AG : Collège de Kaysersberg Vignoble - Désignation d'un représentant à siéger au Conseil d'administration

Par délibération n°133/2014-AG du 13/11/2014, le Conseil Communautaire a désigné 2 représentants à siéger aux Conseils d'administration des collèges de Kaysersberg et d'Orbey.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, le siège au Conseil d'administration du collège de Kaysersberg est vacant.

Mme Chantal OLRV conserve son siège au Conseil d'administration du collège d'Orbey.

VU le décret n°2014-1236 du 24/10/2014, entré en vigueur le 3/11/2014, relatif à la composition du conseil d'administration des EPLE

VU la circulaire du 7/11/2014 précisant les conditions de désignation des représentants des Collectivités Territoriales au CA de l'établissement

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 054/2014-AG du 16/04/2014 annulée et remplacée par la décision n°133/2014-AG du 13/11/2014 portant désignation des représentants de la CCVK aux Conseils d'administration des collèges de Kaysersberg et d'Orbey

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

Un appel à candidature est effectué. Seule Mme Patricia BEXON se porte candidate.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de désigner Mme Patricia BEXON en qualité de représentante de la CCVK à siéger au Conseil d'administration du collège A. Schweitzer de Kaysersberg.

3.7 N°128/2016-AG : Modification du nombre des autres membres du Bureau

Pour mémoire, lors de sa séance du 16/04/2014, le Conseil Communautaire a élu les autres membres du Bureau (hors Président et Vice-présidents qui sont membres de droit) et fixé leur nombre à 5.

Suite à la création de la commune nouvelle, et afin d'avoir une représentativité des Maires délégués au Bureau, le Conseil Communautaire, par délibération n°013/2016-AG du 25/02/2016, a fixé ce nombre à 6.

Cependant, suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg et à l'élection de MM. Pascal LOHR et Claude ARNOUX en qualité de Vice-présidents, il ne s'avère plus nécessaire de maintenir ce nombre à 6.

Avec un nombre de 5 autres membres, les Maires délégués peuvent intégrer le Bureau. Le Président souhaite donc revenir au nombre de membres initial.

VU L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2010-1563 du 16/12/2010

VU la délibération n°038/2014-AG du 16/04/2014 modifiée par décision n° 012/2016-AG du 25/02/2016 fixant le nombre des autres membres du Bureau (*suite au regroupement en commune nouvelle*)

VU la délibération n°039/2014-AG du 16/04/2014, modifiée par la décision n°013/2016-AG du 25/02/2016 portant élection des autres membres du Bureau (*suite au renouvellement du CM de Katzenthal et du regroupement en commune nouvelle*)

VU la délibération n°100/2016-AG du 12/07/2016 portant élection des 1^{er} et 4^{ème} Vice-présidents (*suite au renouvellement du CM de Kaysersberg Vignoble*)

VU la délibération n°101/2016-AG du 12/07/2016 portant élection des autres membres du Bureau (*Suite au renouvellement du CM de Kaysersberg Vignoble*)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de fixer à 5, le nombre des autres membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents).

3.8 **N°129/2016-AG** : Désignation du représentant à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour la collecte, le gardiennage, le tri, et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Pour mémoire, en 2011, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ont constitué un groupement de commandes pour la collecte, le gardiennage, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'article 10 de la convention constitutive du groupement de commandes prévoit la mise en place d'une commission d'appel d'offres (CAO). Cette CAO est constituée des Présidents et d'un membre issu de la CAO de chaque intercommunalité.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, il y a lieu de désigner un nouveau représentant, issu de la CAO de la CCVK, pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour la collecte, le gardiennage, le tri, et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les membres de la CAO de la CCVK sont :

Titulaires :

- M. Guy JACQUEY
- M. Patrick REINSTETTEL
- M. Jean-François BOTTINELLI
- M. Bernard RUFFIO
- M. Jean-Luc ANCEL

Suppléante :

- Mme Martine THOMANN

VU la convention constitutive du groupement de commandes et notamment son article 10

VU la délibération du Conseil Communautaire n°012/2015-AG du 22/01/2015 désignant le représentant à siéger à la CAO « Groupement de commande Déchets »

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de désigner M. Bernard RUFFIO à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour la collecte, le gardiennage, le tri, et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

3.9 **N°130/2016-AG** : Création des commissions intercommunales suite à la réorganisation politique au sein de la CCVK

Par délibération n°092/2014-AG du 19/06/2014, le Conseil Communautaire a décidé de la création des commissions intercommunales et de leur composition.

Les Commissions jouent un rôle dans l'élaboration des projets et des actions de la CCVK. Elles n'ont aucun pouvoir décisionnel, mais assurent un rôle consultatif et sont forces de propositions pour le Conseil Communautaire.

M. Jean-Marie MULLER est Président de droit de chaque commission intercommunale.

Les commissions de la CCVK sont composées de Conseillers communautaires et de Conseillers municipaux, à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune sauf pour la commune de Kaysersberg Vignoble qui bénéficie de 3 sièges de titulaires et 3 de suppléants par commission (décision n°016/2016-AG du 25/02/2016).

Il est rappelé que des personnes extérieures *es qualité* pourront être invitées ponctuellement et expressément à participer aux travaux des commissions, dès lors que cela s'avèrera nécessaire.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, le Président a souhaité opérer une réorganisation politique au sein de la CCVK.

Il est proposé de :

- **Supprimer** les commissions et groupe de travail (*créés par décision n°092/2014-AG du 19/06/2014*) suivants :

- Commission « Assainissement »
- Commission « Affaires scolaires »
- Commission « Bâtiments »
- Commission « Espace Nautique »
- Commission « Maîtrise de la demande en énergie & Energies renouvelables »
- Commission « Rénovation énergétique »
- Groupe de travail « Pistes cyclables vignoble »

- **Maintenir** les commissions (*créées par décision n°092/2014-AG du 19/06/2014*) suivantes :

- Commission « Culture », présidée par Mme Martine THOMANN
- Commission « Déchets », présidée par M. Pascal LOHR
- Commission « Déplacements », présidée par Mme Martine THOMANN
- Commission « Economie », présidée par M. Bernard RUFFIO
- Commission « Environnement & Agriculture », présidée par M. Guy JACQUEY
- Commission « Solidarité », présidée par Mme Martine THOMANN
- Commission « Tourisme », présidée par M. Bernard RUFFIO
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIPA), présidée par M. Guy JACQUEY

- **Créer** les commissions suivantes :

- Commission « Eau & Assainissement », présidée par M. Guy JACQUEY
- Commission « Energie », présidée par M. Claude ARNOUX
- Commission « Espace nautique & Equipements sportifs », présidée par M. Patrick REINSTETTEL
- Commission « Patrimoine & travaux », présidée par M. Patrick REINSTETTEL

Les Conseillers Communautaires et les communes seront sollicités par courriel pour les inscriptions dans les nouvelles commissions.

VU la délibération n°092/2014-AG du 19/06/2014 portant création et constitution des commissions intercommunales

VU la délibération du Conseil Communautaire n°016/2016-AG du 25/02/2016 portant composition des commissions intercommunales

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

VU l'avis favorable unanime des membres du Bureau du 21/07/2016

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la modification de la délibération n°092/2014-AG du 19/06/2014 portant création et constitution des commissions intercommunales de la CCVK ;

- **accepte** le maintien des commissions intercommunales créées par décision n°092/2014, telles que détaillées ci-dessus ;

- **autorise** la suppression des commissions et du groupe de travail suivants :

Commission « Assainissement »

Commission « Affaires scolaires »

Commission « Bâtiments »

Commission « Espace Nautique »

Commission « Maîtrise de la demande en énergie & Energies renouvelables »

Commission « Rénovation énergétique »

Groupe de travail « Pistes cyclables vignoble »

- **autorise** la création des commissions intercommunales suivantes :

Commission « Eau & Assainissement », présidée par M. Guy JACQUEY

Commission « Energie », présidée par M. Claude ARNOUX

Commission « Espace nautique & Equipements sportifs », présidée par M. Patrick REINSTETTEL

Commission « Patrimoine & travaux », présidée par M. Patrick REINSTETTEL

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.10 **N°131/2016-AG** : Désignation des membres à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis »

Par délibération du Conseil Communautaire n°056/2014-AG du 16/04/2014 les membres à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis » ont été désignés.

Pour mémoire :

La mise en place de la commission de suivi de la DSP "Golf" a été autorisée par délibération n° 2007/DL-046 en date du 30/03/2007.

Cette commission doit être composée :

- **du Président de la CCVK**
- **de 2 élus de la CCVK**
- du Maire de la commune d'Ammerschwahr
- du directeur de la CCVK
- de l'agent de développement de la CCVK en charge de la politique touristique
- du gérant de la structure délégataire
- du directeur du Golf Public d'Ammerschwahr/Trois Epis
- du responsable technique du Golf Public d'Ammerschwahr/Trois Epis
- du Président de l'Association sportive

Le comité de suivi a pour mission d'évaluer le bon fonctionnement du service conformément aux attentes de la convention de DSP.

Il peut convenir d'améliorations possibles à mettre en œuvre pour adapter le service aux besoins des usagers ou en accroître la qualité.

Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an, au mois de mai.

Les membres de ce comité se rendent sur le site, au moins une fois par an, afin de se rendre compte visuellement et sur le terrain du service effectué et de l'état des équipements mis à disposition.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, il y a lieu de désigner un nouveau représentant de la CCVK. Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, désignée en 2014, conserve son siège.

VU la délibération n° 2007/DL-046 du 30/03/2007 approuvant la convention de DSP et le choix délégataire

VU la délibération du Conseil Communautaire n°056/2014-AG du 16/04/2014 portant désignation des membres à siéger à la commission de suivi de la DSP « Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis »

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la modification de la décision n°056/2014-AG du 16/04/2014 ;
- **désigne** M. René BRUN à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis ».

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.11 **N°132/2016-AG** : Désignation des membres à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Plateforme filière Bois-Energie »

Par délibération du Conseil Communautaire n°058/2014-AG du 16/04/2014 les membres à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Plateforme Bois-Energie » ont été désignés.

Pour mémoire :

La mise en place de la commission de suivi de la DSP "Plate-forme filière Bois-Energie" a été autorisée par délibération n°2008/ DL-081 en date du 30/07/2008.

Le comité de suivi doit être composé :

- **du Président de la CCVK**
- **de 3 élus de la CCVK**
- du Maire de la commune de Kaysersberg
- du directeur de la CCVK
- de l'agent de développement de la CCVK en charge du dossier
- du responsable de la structure délégataire
- du chef de service de l'ESAT

La mission de ce comité : évaluer le bon fonctionnement du service conformément aux attentes de la présente convention. Le comité de suivi pourra convenir d'améliorations possibles à mettre en œuvre pour adapter le service aux besoins des usagers ou en accroître la qualité.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble, il y a lieu de désigner un nouveau représentant de la CCVK. M. Guy JACQUEY, désigné en 2014, conserve son siège.

VU la délibération n° 2008/DL-081 du 30/07/2008 approuvant la convention de DSP et le choix délégataire

VU la délibération du Conseil Communautaire n°058/2014-AG du 16/04/2014 portant désignation des membres à siéger à la commission de suivi de la DSP « Plateforme filière Bois-Energie »

VU le renouvellement du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la modification de la décision n°058/2014-AG du 16/04/2014 ;
- **désigne** Mme Martine SCHWARTZ et M. Claude ARNOUX à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Plateforme filière Bois-Energie ».

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.12 Tourisme :

3.12.1 **N°133/2016-AG** : Révision des modalités d'application de la Taxe de séjour – **Point retiré**

3.12.2 **N°134/2016-AG** : Approbation du règlement de perception de la Taxe de séjour (Cf. annexe 9) - **Point retiré**

3.12.3 **N°135/2016-AG** : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Convention tripartite (CD68-SMALB-CCVK) relative au programme d'aménagement touristique été/hiver du Lac Blanc pour la tranche 2011/2013 - Autorisation de signer l'avenant n°2 (Cf. annexe 10)

Depuis 2004, un vaste plan d'aménagement et de restructuration de la station du Lac Blanc a été mis en place pour faire face à la vétusté des équipements, au manque de complémentarité entre les activités d'été et d'hiver, à un enneigement irrégulier et à l'évolution de la pratique des sports de glisse.

La mise en œuvre de ce projet a nécessité un engagement financier précis, établi au vu d'une programmation pluriannuelle et contractualisé par le biais d'une première convention tripartite, entre le Conseil Départemental du Haut-Rhin, la CCVK et le SMALB, en 2006.

Une deuxième convention tripartite a été nécessaire afin d'y intégrer les « nouveaux » projets pour la période 2011-2013 et approuvée par décision du Conseil Communautaire n° 008/2014-AG en date du 20/02/2014.

L'avenant n°1 à cette convention, approuvé par décision n° 047/2015-AG du Conseil Communautaire réuni le 26/03/2015, a actualisé certaines opérations. En effet, depuis 2011, les projets : création d'une zone ludique freestyle, mise en place d'un tapis roulant pour les skieurs débutants, etc... ont subi quelques modifications.

Une erreur matérielle est survenue et il s'avère nécessaire de valider un deuxième avenant afin de la corriger. Le dépassement, approuvé par l'avenant n°1, a été imputé sur l'opération « Développement VTT XC Enduro », alors qu'en réalité c'est l'opération « Passerelle pistes VTT » qui est concernée.

Cet avenant n'aura aucune incidence sur la participation financière de la CCVK.

La proposition d'avenant n°2 à la convention s'établit comme suit :

- Remplacement du tableau figurant en page 2 (article 1) de l'avenant n°1 à la convention, par le tableau ci-après :

Opération	Montant subventionnable (euros)	Montant marchés (euros)	Subvention déjà attribuée CG68 (euros)	Surcoûts (euros)	Subvention complémentaire demandée CG68 (euros)	Subvention complémentaire demandée CCVK (euros)
Zone ludique freestyle (GSS00295)	280 000	362 500	176 400	82 500 + 56 000 = 138 500	124 650	13 850
Passerelle pistes VTT (GSS00326)	120 000	130 000	108 000	10 000	9 000	1 000
Front de neige (GSS00298)	72 000	91 000	64 800	19 000	17 100	1 900
TOTAUX				167 500	150 750	16 750

- Remplacement du tableau figurant en page 4 (article 2) de l'avenant n°1 à la convention, par le tableau ci-après :

Opération	Montant des surcoûts (euros)	Montant des moins-values sur opération tapis roulant (euros)	Subvention complémentaire CD68 (euros)	Subvention complémentaire CCVK (euros)	Total subventions (euros)
Zone ludique freestyle	82 500 + 56 000 = 138 500.00		124 650	13 850	138 500
Passerelle pistes VTT	10 000.00		9 000	1 000	10 000
Front de neige	19 000.00		17 100	1 900	19 000
Total (euros HT)	167 500.00	0	150 750	16 750	167 500

- Remplacement, dans l'intégralité de l'avenant n°1, des termes faisant référence à l'opération « Développement VTT XC Enduro GSS00294 » par les termes « Passerelle piste VTT GSS00326 ».

L'avenant n°2 ne modifie aucunement la participation de la CCVK

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 008/2014-AG en date du 20/02/2014, approuvant la convention relative au programme d'aménagement touristique été/hiver du Lac Blanc

VU la convention tripartite (CD68-SMALB-CCVK) relative au programme d'aménagement pour la tranche 2011/2013, signée le 28/02/2014

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 047/2015-AG en date du 26/03/2015, approuvant l'avenant n°1 à la convention tripartite relative au programme d'aménagement pour la tranche 2011/2013

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'avenant n°2 à la convention tripartite relative au plan d'aménagement pluriannuel été/hiver du site du Lac Blanc (signée le 28/02/2014), tel qu'annexé;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer cet avenant et tout autre document se rapportant à cette affaire ;
- **charge** le Président de notifier la présente au SMALB.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.13 **N°136/2016-AG** : Approbation de la convention de conseil et d'assistance à intervenir avec l'ADAUHR (*Cf. annexe 11*)

La CCVK a signé, pour une durée de 3 ans, une convention de conseil et d'assistance avec l'association « Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin » (ADAUHR).

Ces missions se manifestent sous deux formes :

- Assistance et conseils gratuits : actions de recherche et de sensibilisation à l'égard des partenaires publics, missions d'assistance et de conseils concernant le choix et le déroulement des procédures règlementaires...
- Prestations de service payantes : pour des questions d'équilibre de son budget, l'agence est également amenée à réaliser des missions d'études et d'assistance aux maîtres d'ouvrage publics.

Cette convention arrivant à échéance, il est nécessaire de signer une nouvelle convention afin que la CCVK puisse continuer à bénéficier de ce partenariat.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°077/2013-AG du 26/09/2013 approuvant la convention pour la période 2013-2016

VU le projet de convention de conseil et d'assistance pour la période 2016-2019

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la convention de conseil et d'assistance aux collectivités et aux EPCI telle qu'annexée ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.14 **N°137/2016-AG** : Délégation au Président pour le choix du lieu des séances de Conseils Communautaires

L'article L.5211-11 du CGCT prévoit que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public ou dans un autre lieu choisi par ce dernier, dans l'une des communes membres.

Ce lieu peut être choisi librement s'il respecte les critères suivants :

- il doit être situé sur le territoire de la Vallée de Kaysersberg ;
- il ne doit pas contrevenir au principe de neutralité ;
- il doit offrir les conditions d'accessibilité et de sécurités nécessaires ;
- il doit permettre la publicité des séances.

Conformément à l'article L.5211-10, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant sauf en matières : budgétaire, statutaire, d'adhésion à un établissement public, de gestion d'un service public, de dispositions portant orientation en matière d'aménagement intercommunal, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Afin de permettre une gestion et une organisation plus souple, il est proposé au Conseil Communautaire d'étendre les délégations du Président au choix du lieu où se tiendront les séances.

Le Président informera l'assemblée du lieu sélectionné pour la prochaine séance.

VU les articles L.2122-22 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU les articles L.2121-7 et L.5211-11 du CGCT

VU le règlement intérieur de la CCVK approuvé par délibération n° 097/2014-AG du 25/09/2014

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de donner délégation au Président en matière de choix des lieux où se tiendront les séances ordinaires et extraordinaires des Conseils Communautaires.

4. Finances

4.1 Fiscalité

4.1.1 N°138/2016-FI : Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) – Fixation du coefficient multiplicateur

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la Loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (articles 3 à 7 de la loi précitée).

A compter du 1^{er} janvier 2011, la TASCOM est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sur le territoire desquels est situé l'établissement imposable.

Le 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permet aux communes et aux EPCI à fiscalité propre qui perçoivent la TASCOM d'appliquer à son montant, un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2. Toutefois, la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée, ce coefficient doit être compris entre 0,95 et 1,05.

Ce coefficient doit être fixé par une délibération.

La délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A *bis*, **avant le 1^{er} octobre** d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Elle demeure valable tant qu'elle n'a pas été rapportée.

Il y a trois contribuables imposés à la TASCOM sur le territoire de la CCVK.

Le montant total de TASCOM perçue en 2016 est de 55 445 euros ; l'augmentation sera donc de l'ordre de 2 770 euros pour l'application d'un coefficient de 1.05.

VU l'avis favorable du Bureau du 15/09/2016

VU la non augmentation du taux depuis 2011

VU le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi de finances n°2009- 1673 du 30 décembre 2009

Le Conseil Communautaire :

- **décide**, pour la première fois, au titre de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) perçue à compter de l'année suivante, d'appliquer à son montant, un coefficient multiplicateur ;

- **fixe** le coefficient multiplicateur à 1.05 ;

- **charge** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.1.2 **N°139/2016-FI** : Cotisation foncière des entreprises (CFE): Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum (Cf. annexe 12)

Les redevables de la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont assujettis à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement ; cette cotisation est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par le conseil Communautaire selon le barème suivant :

(En euros)	
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 214 et 510
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 214 et 1 019
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 214 et 2 140
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 214 et 3 567
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 214 et 5 095
Supérieur à 500 000	Entre 214 et 6 625

Le montant du chiffre d'affaires ou des recettes à prendre en compte s'entend de celui, hors taxes, réalisé au cours de la période de référence définie à l'article 1467 A.

Lorsque la période de référence ne correspond pas à une période de douze mois, le montant du chiffre d'affaires ou des recettes est ramené ou porté, selon le cas, à douze mois.

Le Conseil Communautaire décide, par délibération, des montants de base minimale par tranche.

Cette délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis : avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Elle demeure valable tant qu'elle n'a pas été modifiée ou rapportée.

La proposition de modification des bases a pour but de rééquilibrer les écarts entre les tranches. En effet, les 3 dernières tranches ont la même base et les 2 premières sont déjà imposées au seuil maximum.

Le Bureau a proposé d'imposer tous les contribuables à la valeur maximale de la base minimum et de procéder à un étalement de cette modification.

Les bases minimales appliquées actuellement sont les suivantes :

(En euros)	
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum actuelle
Inférieur ou égal à 10 000	510 (max 510)
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	1019 (max 1019)
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	1066 (max 2140)
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	3154 (max3567)
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	3154(max5095)
Supérieur à 500 000	3154 (max 6625)

Une projection de l'impact sur les contribuables et sur les recettes de la Communauté de Communes a été réalisée (cf. annexe 12).

VU l'avis favorable du Bureau du 15/09/2016

VU l'article 1647 D du code général des Impôts

Arrivée de M. Pascal LOHR.

Le Conseil Communautaire décide :

- **de retenir** une base pour l'établissement de la cotisation minimum ;
- **de fixer** le montant de cette base à 510 euros pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 € ;
- **de fixer** le montant de cette base à 1 019 euros pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 € ;
- **de fixer** le montant de cette base à 1 200 euros pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.
- **de fixer** le montant de cette base à 3 300 euros pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.
- **de fixer** le montant de cette base à 3 801 euros pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.
- **de fixer** le montant de cette base à 4 310 euros pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.
- **de charger** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.2 **N°140/2016-FI** : Attribution d'une aide aux restos du cœur d'Orbey et de Kaysersberg Vignoble

La CCVK souhaite apporter son soutien financier aux antennes locales des restos du cœur, à raison de :

- 1 000 euros pour l'antenne de Kaysersberg Vignoble
- 2 000 euros pour Orbey

Afin que ces aides reviennent dans leur intégralité aux deux antennes, il est proposé qu'elles soient remises sous forme de bons d'achat à dépenser dans un commerce local.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la remise de bons d'achat, pour une valeur de 1 000 euros, aux restos du cœur de Kaysersberg Vignoble et d'une valeur de 2 000 euros à l'antenne d'Orbey.

4.3 **N°141/2016-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)

La Maison des Adolescents du Haut-Rhin (MDA68) est un Groupement d'Intérêt Public constitué en 2009.

Cette structure veille au quotidien à offrir un service d'accueil, de prévention, d'évaluation, d'accompagnement et de soin adapté aux besoins des jeunes de 12 à 25 ans (accompagnement de 1 688 jeunes en 2015) et de leur famille, de toutes conditions sociales, avec des problématiques variées et issus de l'ensemble du Département du Haut-Rhin.

Afin de poursuivre leur action, le GIP « MDA68 » a lancé un appel à contribution volontaire auprès des intercommunalités haut-rhinoises, calculé en fonction de la file active des jeunes suivis en 2015 issus de leur périmètre territorial.

Concernant la Vallée de Kaysersberg, le nombre de jeunes ne varie pas, il s'agit de 16 jeunes. La contribution correspondante représente un montant de 600 euros.

Cette contribution permettra notamment de maintenir un service réactif par le biais des consultations individuelles mais aussi par des ateliers collectifs utilisant des médias divers (théâtre, arts plastiques, cuisine...), un outil d'observation des jeunes qui rencontrent des difficultés à verbaliser leur ressenti lors des entretiens individuels.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention d'un montant de 600 euros au GIP « Maison des Adolescents du Haut-Rhin ».

4.4 **N°142/2016-FI** : Approbation des Décisions Modificatives au budget « Administration Générale »

BUDGET AG - ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET AG	CHAP.	ART.	FONCT.	OPE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
					Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Versement FPIC	014	73925	01			27 500.00 €		
	022	022	01			- 27 500.00 €		
Numérisation des réseaux - cartographie sans détection des branchements particuliers	20	202	020	33				13 140.00 €
	4581	5E+05	020	OPFI				13 140.00 €
	13	1313	020	33			8 760.00 €	
	10	10222	020	OPFI			2 150.00 €	

	4582	5E+05	020	OPFI			8 760.00 €			
	021	021	01	OPFI			6 610.00 €			
	023	023	01				6 610.00 €			
	022	022	01				- 6 610.00 €			
Subvention Tour d'Alsace versée au SMALB	65	6574	95				- 10 000.00 €			
	65	657351	95				10 000.00 €			
Honoraires avocat recours PLU Sigolsheim	011	6226	810				7 200.00 €			
	75	758	810			7 200.00 €				
Bons d'achat Les Restos du Cœur	011	60623	523				3 000.00 €			
	022	022	01				- 3 000.00 €			
Subvention - La maison des adolescents du Haut-Rhin	65	65738	020				600.00 €			
	022	022	01				- 600.00 €			
					TOTAL		7 200.00 €	7 200.00 €	26 280.00 €	26 280.00 €

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les Décisions Modificatives au budget « Administration Générale » comme ci-dessus détaillées.

4.5 **N°143/2016-FI** : Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale », « Ordures ménagères » et « SPANC »

Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour les services « Administration générale - Taxe de Séjour », « SPANC » et « Ordures ménagères » dont les débiteurs sont insolvable, comme suit :

Budget « Administration générale – Taxe de séjour » :

Année	Sommes non recouvrées (en euros)
2012	5 428.80
TOTAL	5 428.80

Budget « SPANC » :

Année	Sommes non recouvrées (en euros)
2014	120.00
TOTAL	120.00

Budget « Ordures ménagères » :

Années	Sommes non recouvrées (en euros)
2008	243.47
2009	256.04
2010	425.82
2011	984.95
2012	3 157.80
2013	1 806.48
2014	1 328.02
2015	791.21
TOTAL	8 993.79

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour les montants et les services suivants dont les débiteurs sont insolubles :

- Budget « AG-Taxe de séjour » : 5 428.80 euros,
- Budget « SPANC » : 120.00 euros,
- Budget « Ordures ménagères » : 8 993.79 euros.

5. Personnel

5.1 **N°144/2016-PR** : Autorisation de versement d'une prime de 13^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre d'un emploi aidé

Le personnel de la Communauté de Communes bénéficie du versement d'une prime de 13^{ème} mois, versée au mois de novembre.

Cette disposition n'est pas valable pour les agents recrutés dans le cadre des contrats aidés.

Le Président propose qu'une prime annuelle soit toutefois versée, au mois de novembre 2016, à l'agent actuellement en contrat d'accompagnement dans l'emploi, à savoir: Mme Nadine MASSON, recrutée en date du 16/03/2015

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une prime à Mme Nadine MASSON, d'un montant de 1 466.65 euros, au mois de novembre 2016.

5.2 **N°145/2016-PR** : Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK

Il est proposé de reconduire l'octroi des bons d'achat « Noël » aux agents de la CCVK dans les conditions suivantes :

- 100 € pour les agents actifs titulaires et non titulaires de droit public et privé (au prorata de la date d'entrée et de la quotité de travail si <à 80%), y compris les bûcherons.

Pour 2016, ces bons d'achat représentent une somme globale de 5 130 euros.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :
- la reconduction de l'attribution des bons d'achat aux agents, dans les conditions définies ci-dessus ;
- le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

6. Déchets

6.1 **N°146/2016-OM** : Approbation de la convention « Valorisation des métaux » à intervenir avec la société SUEZ RV Nord Est (*Cf. annexe 13*)

Le contrat de reprise des déchets métalliques est échu, il faut donc renouveler la convention. Il n'y a pas de modifications apportées aux conditions de reprise.

Afin de clarifier la relation entre la CCVK et la société qui sera destinataire des métaux, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention qui établit les modalités de reprise de la ferraille par la société SUEZ RV Nord Est.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la convention établissant les modalités de reprise de la ferraille à signer avec la société SUEZ RV NORD EST, telle qu'annexée ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

7. Centre nautique

7.1 **N°147/2016-CN** : Accès gratuit à l'espace forme et à la piscine donné aux équipes de niveau national des clubs sportifs de la Vallée de Kaysersberg, durant la période de préparation de saison

Le club de basket Kaysersberg-Ammerschwahr Centre Alsace (KABCA) a sollicité un accès aux installations de la piscine (bassins et Espace forme), à titre gracieux, afin de permettre à leur équipe 1 (évoluant actuellement en championnat de France - Nationale 2) de préparer leur saison dans les meilleures conditions.

Cette question a été étudiée en réunion Président/Vice-présidents du 1^{er} septembre, un avis favorable a été émis et les élus ont décidé d'étendre cette décision à tous les clubs sportifs de la Vallée, aux conditions suivantes :

- que l'accès à titre gracieux soit limité à la période de préparation physique de la saison (soit jusque fin septembre) ;
- que la gratuité concerne uniquement les équipes de niveau national ;
- que le club fournisse une liste nominative des licenciés pouvant bénéficier de cet accès, avant que la période de préparation ne débute. Le club doit également informer les services de l'Espace nautique de toute modification de la liste des licenciés opérée en cours de ladite période de préparation.

Le Conseil Communautaire autorise par 24 voix POUR (dont 1 procuration), 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme SCHWARTZ) :

- la gratuité des accès aux installations de la piscine (bassins et Espace forme) à tous les clubs sportifs de la Vallée de Kaysersberg, disposant d'une équipe évoluant en championnat national, uniquement pour la période de préparation de la saison) ;
- l'accès à condition que le club fournisse, avant le début de la préparation, une liste nominative de tous les licenciés de l'équipe 1 pouvant bénéficier de la gratuité.

8. Délégations – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants

8.1.1 Liste des marchés conclus en 2016

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2016	A0046	AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS DE LA CCVK	04/07/2016	5 165.00 €	IMAE
2016	B0021	AUDIT ENERGETIQUE APPROFONDI ET PROGRAMMATION - OPTIMISATION ENERGETIQUE ET DES CONSOMMATIONS D EAU ET AUGMENTATION DE LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES POUR L ESPACE NAUTIQUE ARC EN CIEL DE KAYSERSBERG VIGNOBLE	13/07/2016	21 960.00 €	SOLARES BAUEN
2016	B0022	TRANSPORT SCOLAIRE 2016/2019 DES ELEVES A LA PISCINE	20/07/2016	48 735.00 €	Autocars ROYER
2016	-	REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR UNE PISTE CYCLABLE ET L'ACCES ET L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE LA ZONE D'ACTIVITES D'HACHIMETTE	02/09/2016	6 615.00 €	BEREST
2016	A0047	MISSION DE MAITRISE OEUVRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA CCVK	09/09/2016	6 400.00 €	Dechrste Norbert Architecte
2016	A0048	MISSION DE MAITRISE OEUVRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU COSEC DU COLLEGE GEORGES MARTELOT D ORBEY	09/09/2016	5 500.00 €	Dechrste Norbert Architecte

8.1.3 Liste des avenants signés en 2016

ANNEE MARCHÉ	N° DU MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	DATE DU MARCHÉ	LIBELLE AVENANT	DATE AVENANT	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2015	C0004	DESHYDRATATION MOBILE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE LAPOUTROIE	21/01/2015	Avenant de transfert - Changement de dénomination sociale	19/07/2016	-	Degrémont Services devient SUEZ SERVICES France
2015	B0018	ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE "VALLEE DE KAYSERSBERG 2030"	07/04/2015	Avenant n°1 - prolongement du délai d'exécution	01/03/2016		Association AUXILIA
2012	F0002	PRESTATIONS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET DE GESTION DES DECHETERIES Lot 1 – Collecte des ordures ménagères résiduelles Lot 7 - Transport des bennes de déchèteries Lot 8 - Traitement des encombrants ultimes Lot 12 - Traitement du bois	05/04/2012 06/03/2012 06/03/2012 06/03/2012	Avenant de transfert - Changement de dénomination sociale	19/08/2016	-	SITA Nord Est devient SUEZ RV Nord Est

2012	F0002	PRESTATIONS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET DE GESTION DES DECHETERIES Lot 9 - Traitement des déchets verts	06/03/2012	Avenant de transfert - Changement de dénomination sociale	19/08/2016	-	Terralys devient SUEZ Organique
------	-------	---	------------	--	------------	---	---------------------------------

8.2 Encaissement d'indemnités de sinistre

Service	Lieu	Objet	Date du sinistre	Coût	Remboursement
OM	cimetière Kaysersberg	Ascenseur de sécurité de la cuve béton abîmé par chauffeur de recycal en vidant conteneur d'apport volontaire du verre	01/12/2015	970,58€ TTC	Remboursement de 970,58€

8.3 Transports scolaires « RPI Sigolsheim/Katzenthal » : Gestion des droits d'accès aux véhicules

Le Président a donné délégation de fonctions à M. Claude ARNOUX, en matière de gestion des droits d'accès aux véhicules de transports scolaires dans le cadre du RPI de Katzenthal/Sigolsheim.

A ce jour, une seule demande d'utilisation exceptionnelle a été faite. Elle concernait 4 enfants scolarisés en grande section de maternelle à Katzenthal pour la visite de l'école primaire de Sigolsheim, le 21/06/2016. Un avis favorable a été donné.

8.4 Signature de conventions de mise à disposition de locaux : location du kiosque situé dans le parc de l'Espace nautique du 12 juin au 2 septembre 2017

Une convention d'occupation du domaine public, pour la mise à disposition du kiosque situé dans le parc de la piscine, a été signée en date du 8 septembre 2016.

Le kiosque est loué à M. Kenan SAHIN (même locataire que pour la saison 2016) pour la période du 12 juin au 2 septembre 2017 et pour une redevance de 1 000 euros.

9. Communications du Président

9.1 Projet de Territoire Ma Vallée en 2030

9.1.1 Information sur le lancement des GRAP

Pour entrer dans la mise en œuvre du projet de territoire et poursuivre la démarche participative engagée à cette occasion, la CCVK a souhaité expérimenter une nouvelle méthode de gouvernance associant les habitants & les acteurs du territoire à la construction des actions & projets de la CCVK : les Groupes Actions Projets (GRAP) :

« Petite enfance et modes de garde pour les habitants de la Vallée de Kaysersberg »
« Mobiliser en faveur de la transition »

« Le service de transport en commun dans la vallée de Kaysersberg à compter de 2018 »

Ces premières réunions étaient essentiellement consacrées à la présentation de la démarche de GRAP et à la présentation du contexte sur les 3 sujets à traiter. Le calendrier de travail de chaque GRAP a également été fixé.

Globalement, chaque groupe est déjà bien installé et les premiers échanges ont été très riches. Malheureusement, la présence des élus n'a pas toujours été assidue.

Le Président cède la parole aux trois pilotes élues des GRAP.

Mme THOMANN fait part de la satisfaction générale des participants. « Ils sont rassurés et enthousiastes ! ».

Mme HELDERLE informe que la première réunion s'est tenue mardi 20 septembre et qu'elle a été très positive et foisonnante d'idées. Les prochaines dates sont d'ores et déjà fixées : le 30 septembre a lieu le voyage d'étude à Ungersheim (village en transition), dans le cadre des Rencontres Tepos et la prochaine réunion se tiendra en octobre.

Mme SCHWARTZ annonce que le GRAP s'est réuni pour la première fois mercredi 21 septembre. Ils ont fait connaissance et les échanges ont été forts intéressants. Les dates des prochaines réunions sont également fixées.

9.1.2 Appel à candidature pour siéger au Comité de suivi de la démarche GRAP

Il a été proposé de mettre en place un **comité de suivi de la démarche GRAP**.

Objectif : tirer le bilan de l'expérimentation, l'ajuster si nécessaire, analyser la méthode employée pour cette démarche participative, avant de décider de poursuivre ou non la démarche GRAP sur d'autres sujets et d'autres actions.

Il s'agit donc d'évaluer « la forme » et non le « fond » puisque le résultat du travail de chaque GRAP nous sera présenté par ailleurs.

Fonctionnement : 3 réunions envisagées : 1 après le lancement des GRAP, 1 à la fin du travail de chaque GRAP et 1 réunion intermédiaire.

Le comité de suivi pourra « auditionner » les binômes qui pilotent chaque GRAP, des membres des GRAP, d'autres personnes concernées par le sujet, etc.

Présidence du comité de suivi : Bernard RUFFIO

Animation : Michel Leclerc, du cabinet Relayance

Composition : 3 ou 4 autres conseillers communautaires ne faisant pas partie d'un des 3 GRAP.

Un appel à candidatures est effectué.

Se portent candidats :

- M. Benoît KUSTER
- M. Jean-Louis BARLIER
- Mme Aurore PETITDEMANGE
- M. René BRUN

9.2 Plan Local d'Urbanisme intercommunal : point d'avancement

Suite à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans chaque commune (et à une série de réunions spécifiques pour les nouveaux élus de Kaysersberg Vignoble), le comité de pilotage s'est réuni le 7 septembre dernier pour analyser les différentes remarques et demandes des communes et validé les réponses à apporter. Un point réglementaire a également fait sur les questions de la publicité et du patrimoine.

Afin de pouvoir finaliser le PADD et notamment de cartographier les orientations retenues, nous sommes encore en attente :

- de certains éléments du SCOT
- d'une réunion de travail spécifique consacrée à l'agriculture, aux projets agricoles et autres projets situés dans les espaces agricoles et/ou naturels
- du travail spécifique à planifier sur les zones d'activités et la stratégie de développement économique.

9.3 Travaux d'accessibilité : taux de subventions alloués par les services de l'Etat

Par délibérations n° 037/2016-FI et 038/2016-FI du 24/03/2016, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à solliciter des aides financières au titre de différents dispositifs pour les travaux d'accessibilité au siège de la CCVK et au COSEC d'Orbey.

Concernant les travaux d'accessibilité au siège de la CCVK, des demandes d'aides financières ont été effectuées au titre de :

- la DETR 2016 à hauteur de 20% du montant HT des travaux,
- du FIPHPF : 10%
- du Fond de soutien à l'investissement public (IPL) : 50%.

Taux cumulé de subventions sollicitées: **80%**

Les dispositifs DETR et IPL ont confirmé l'éligibilité des travaux (montant total prévisionnel HT : 86 133 euros) et un taux de subvention de 11.62% et 44.95%.

Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du FIPHPF.

Concernant les travaux d'accessibilité au COSEC d'Orbey, les demandes effectuées au titre de :

- la DETR 2016 : 20%
- du Fond de soutien à l'investissement public (IPL) : 60%

Taux cumulé de subventions sollicitées : **80%**

Les dispositifs DETR et IPL ont confirmé l'éligibilité des travaux (montant total prévisionnel HT : 61 000 euros) et un taux de subvention de 13.59% et 44.68%.

Bien que nous n'ayons pas connaissance du taux FIPHPF, il est certain que nous n'atteindrons pas le taux de 80% de subvention sollicitée.

Il y a donc une forte probabilité que devons recourir à l'emprunt ou à un autofinancement supérieur à celui prévu au budget.

En fonction des résultats des appels d'offres, une Décision Modificative sera soumise à délibération du Conseil Communautaire, en décembre prochain.

10. Informations et divers

10.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

10.1.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité Syndical du 19/07/2016

Lors du Comité Syndical du 19 juillet dernier, il a été procédé à l'installation des nouveaux Délégués représentants de la CCVK :

Conseil Départemental du Haut-Rhin	Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
M. Pierre BIHL	M. Jean-François BOTTINELLI
Mme Emilie HELDERLE	M. Guy JACQUEY
Mme Annick LUTENBACHER	M. Jean-Marie MULLER
Mme Monique MARTIN	M. Patrick REINSTETTEL

Il a également été procédé à l'élection des membres de la CAO.

La séance s'est poursuivie par l'approbation de l'avenant n°2 à la convention tripartite entre le Conseil Départemental, la CCVK et le SMALB.

Le Comité a également approuvé l'acquisition des terrains du Bâtiment d'Accueil et de sa station d'épuration sur la commune du Bonhomme pour un montant de 36 000€.

De plus, la station du Lac Blanc a été sollicitée pour accueillir la 3ème étape du Tour Alsace le 30 juillet. Le Comité a ainsi approuvé la convention de partenariat avec l'organisateur (groupe LARGER) et le versement de 10 000 euros au club support, l'ASPTT Mulhouse.

Enfin, afin de financer les travaux de modernisation du réseau des canons à neige, le Comité a validé le recours à un emprunt à hauteur de 250 000€ ainsi que les décisions modificatives y afférentes.

10.2 Rapport d'activité 2015 de la CCVK

Le rapport était consultable sur le site Intranet par tous les Conseillers Communautaires. Il sera publié sur le site Internet de la CCVK et accessible au public, à compter du 23/09/2016 au lien suivant <http://www.cc-kaysersberg.fr/intercommunalite/publications-ccvk.htm>.

Il est rappelé que le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune lors de son prochain Conseil Municipal.

Le Président peut se charger de sa présentation, sur simple demande.

10.3 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (FLLBO/AKV et SPANC)

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Conseil Communautaire les rapports annuels sur le prix et la qualité du service Assainissement : AKV, FLLBO et Services Publics de l'Assainissement Non Collectif, pour l'exercice 2015.

Les rapports annuels sont consultables sur notre site Intranet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/eau-assainissement.htm>

10.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Réunion « Plan piéton / vélo » :**
Mardi 27 septembre 2016 à 17h30 – CCVK
Maires + membres de la Commission
- **Rencontres Nationales TEPOS :**
Du 28 au 30 septembre à Kientzheim
- **Commission « Déchets » :**
Mardi 18 octobre 2016 à 17h30 – CCVK
Membres de la Commission
- **Commission de suivi « DSP Petite Enfance & Jeunesse » : visite du Multi-accueil de Sigolsheim**
Mercredi 9 novembre 2016 à 14h30 – MA de Sigolsheim
Membres de la Commission de suivi DSP PEJ
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 8 décembre 2016 à 17h30 – lieu à déterminer
Conseillers Communautaires

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

Mme Chantal OLRV informe de la tenue d'un spectacle de la compagnie « Sac à puces » à Orbey, le 6 octobre prochain à 20h30.

Personne ne demandant la parole, il lève la séance à 19H10 et cède la parole à M. RUFFIO.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires.

Il informe du prochain raccordement du bâtiment de la Maison des Associations à la chaufferie Bois.

Il souhaite également faire part de la demande de la Préfecture du Haut-Rhin qui sollicite la commune pour l'accueil de cinquante migrants à la date du 15 octobre.

Il pense que la commune n'a pas d'infrastructures adaptées pour l'accueil de ces personnes et que cela risque de poser beaucoup de problèmes. Il indique qu'il ne manquera pas de faire appel aux élus des autres communes.

M. RUFFIO invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié autour d'un encas.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°106/2016-AG	Administration Générale	Désignation secrétaire de séance	Désignation du secrétaire de séance
n°107/2016-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaires des 9 juin et 12 juillet 2016
n°108/2016-AG	Administration Générale	Modifications statutaires	Modification des statuts de la CCVK – prise de compétence en matière de « Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau Très Haut Débit dans le cadre de la convention avec la Région Grand Est »
n°109/2016-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Délégation de service public relative à la gestion et le fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance et du service d'animation jeunesse de la vallée de Kaysersberg : établissement d'un avenant pour la prolongation du contrat du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
n°110/2016-AGI	Administration Générale	Urbanisme	Avis de la CCVK sur le projet de PLU arrêté de Colmar
n°111/2016-AG	Administration Générale	Urbanisme	Avis de la CCVK sur le projet de PLU arrêté d'Ingersheim
n°112/2016-AG	Administration Générale	Energie	TEPOS : Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec le CLER, réseau pour la transition énergétique pour l'organisation des Rencontres Nationales Tepos
n°113/2016-AG	Administration Générale	Energie	TEPOS : Autorisation de prise en charge, dans le cadre de l'enveloppe TEPCV, des inscriptions des associations du territoire œuvrant sur la thématique de la transition énergétique
n°114/2016-AG	Administration Générale	Energie	TEPOS : Autorisation de prise en charge des frais de restauration, d'hébergement et de transport des intervenants et des animateurs
n°115/2016-AG	Administration Générale	Energie	TEPOS : Approbation de la convention à intervenir avec le CCAS de Kaysersberg Vignoble pour l'hébergement des intervenants et animateurs
n°116/2016-AG	Administration Générale	Energie	TEPOS : Modification des modalités d'attribution des places offertes aux partenaires financiers de la manifestation
n°117/2016-AG	Administration Générale	Energie	TEPOS : Approbation des conditions générales de réservation, de paiement et d'annulation des inscriptions
n°118/2016-AG	Administration Générale	Energie	TEPOS : Approbation de la convention à intervenir avec la Cave coopérative de Bestheim pour la mise à disposition du parking de l'ancienne cave de Kientzheim
n°119/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical de l'Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD)
n°120/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)

n°121/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Election de deux représentants à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)
n°122/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel des Ballons des Vosges (PNRBV)
n°123/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Election d'un représentant à siéger à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier (EPF) 3.6 Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK
n°124/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller- Désignation d'un représentant à siéger à l'Assemblée Générale de l'association
n°125/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Conseil de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss - Désignation de deux représentants à siéger au Comité de surveillance – Point retiré
n°126/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	AMORCE - Désignation d'un représentant titulaire à siéger à l'Assemblée Générale de l'association
n°127/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Collège de Kaysersberg Vignoble - Désignation d'un représentant à siéger au Conseil d'administration
n°128/2016-AG	Administration Générale	Fonctionnement des assemblées	Modification du nombre des autres membres du Bureau
n°129/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation du représentant à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour la collecte, le gardiennage, le tri, et le traitement des déchets ménagers et assimilés
n°130/2016-AG	Administration Générale	Création Commissions	Création des commissions intercommunales suite à la réorganisation politique au sein de la CCVK
n°131/2016-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Désignation des membres à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis »
n°132/2016-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Désignation des membres à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Plateforme filière Bois-Energie »
n°133/2016-AG	Administration Générale	Tourisme	Révision des modalités d'application de la Taxe de séjour – Point retiré
n°134/2016-AG	Administration Générale	Tourisme	Approbation du règlement de perception de la Taxe de séjour – Point retiré
n°135/2016-AG	Administration Générale	Tourisme	Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Convention tripartite (CD68-SMALB-CCVK) relative au programme d'aménagement touristique été/hiver du Lac Blanc pour la tranche 2011/2013 - Autorisation de signer l'avenant n°2
n°136/2016-AG	Administration Générale		Approbation de la convention de conseil et d'assistance à intervenir avec l'ADAUHR
n°137/2016-AG	Administration Générale	Délégations	Délégation au Président pour le choix du lieu des séances de Conseils Communautaires
n°138/2016-FI	Finances	Fiscalité	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) – Fixation du coefficient multiplicateur

n°139/2016-FI	Finances	Fiscalité	Cotisation foncière des entreprises (CFE): Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum
n°140/2016-FI	Finances	Subventions	Attribution d'une aide aux restos du cœur d'Orbey et de Kaysersberg Vignoble
n°141/2016-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)
n°142/2016-FI	Finances	Décisions Modificatives	Approbation des Décisions Modificatives au budget « Administration Générale »
n°143/2016-FI	Finances	Admissions en non valeur	Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale », « Ordures ménagères » et « SPANC »
n°144/2016-PR	Personnel	Régime indemnitaire	Autorisation de versement d'une prime de 13 ^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
n°145/2016-PR	Personnel	Action sociale	Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK
n°146/2016-OM	Ordures Ménagères		Approbation de la convention « Valorisation des métaux » à intervenir avec la société SUEZ RV Nord Est
n°147/2016-CN	Centre Nautique		Accès gratuit à l'espace forme et à la piscine donné aux équipes de niveau national des clubs sportifs
n°148/2016-AG	Administration Générale	Modification OJ	Modification des points à l'ordre du jour

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **22 septembre 2016**

Ordre du jour :

1. N°106/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. N°107/2016-AG : Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaires des 9 juin et 12 juillet 2016

3. Administration Générale

3.1 **N°108/2016-AG** : Modification des statuts de la CCVK – prise de compétence en matière de « Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau Très Haut Débit dans le cadre de la convention avec la Région Grand Est »

3.2 **N°109/2016-AG** : Délégation de service public relative à la gestion et le fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance et du service d'animation jeunesse de la vallée de Kaysersberg : établissement d'un avenant pour la prolongation du contrat du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

3.3 Urbanisme :

3.3.1 **N°110/2016-AG** : Avis de la CCVK sur le projet de PLU arrêté de Colmar

3.3.2 **N°111/2016-AG** : Avis de la CCVK sur le projet de PLU arrêté d'Ingersheim

3.4 6^{èmes} Rencontres Nationales TEPOS

3.4.1 **N°112/2016-AG** : Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec le CLER, réseau pour la transition énergétique pour l'organisation des Rencontres Nationales Tepos

3.4.2 **N°113/2016-AG** : Autorisation de prise en charge, dans le cadre de l'enveloppe TEPCV, des inscriptions des associations du territoire œuvrant sur la thématique de la transition énergétique

3.4.3 **N°114/2016-AG** : Autorisation de prise en charge des frais de restauration, d'hébergement et de transport des intervenants et des animateurs

3.4.4 **N°115/2016-FI** : Approbation de la convention à intervenir avec le CCAS de Kaysersberg Vignoble pour l'hébergement des intervenants et animateurs

3.4.5 **N°116/2016-FI** : Modification des modalités d'attribution des places offertes aux partenaires financiers de la manifestation

3.4.6 **N°117/2016-FI** : Approbation des conditions générales de réservation, de paiement et d'annulation des inscriptions

3.4.7 **N°118/2016-FI** : Approbation de la convention à intervenir avec la Cave coopérative de Bestheim pour la mise à disposition du parking de l'ancienne cave de Kientzheim

3.5 Elections des représentants à siéger aux différents syndicats et établissements auxquels adhère la CCVK

3.5.1 **N°119/2016-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical de l'Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD)

3.5.2 **N°120/2016-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)

3.5.3 **N°121/2016-AG** : Election de deux représentants à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)

3.5.4 **N°122/2016-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel des Ballons des Vosges (PNRBV)

3.5.5 **N°123/2016-AG** : Election d'un représentant à siéger à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier (EPF)

3.6 Désignation des représentants aux organismes travaillant en collaboration avec la CCVK

3.6.1 **N°124/2016-AG** : Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller- Désignation d'un représentant à siéger à l'Assemblée Générale de l'association

3.6.2 **N°125/2016-AG** : Conseil de surveillance de la résidence hospitalière de la Weiss - Désignation de deux représentants à siéger au Comité de surveillance – **Point retiré**

3.6.3 **N°126/2016-AG** : AMORCE - Désignation d'un représentant titulaire à siéger à l'Assemblée Générale de l'association

3.6.4 **N°127/2016-AG** : Collège de Kaysersberg Vignoble - Désignation d'un représentant à siéger au Conseil d'administration

3.7 **N°128/2016-AG** : Modification du nombre des autres membres du Bureau

3.8 **N°129/2016-AG** : Désignation du représentant à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour la collecte, le gardiennage, le tri, et le traitement des déchets ménagers et assimilés

3.9 **N°130/2016-AG** : Création des commissions intercommunales suite à la réorganisation politique au sein de la CCVK

3.10 **N°131/2016-AG** : Désignation des membres à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis »

3.11 **N°132/2016-AG** : Désignation des membres à siéger à la Commission de suivi de la DSP « Plateforme filière Bois-Energie »

3.12 Tourisme :

3.12.1 **N°133/2016-AG** : Révision des modalités d'application de la Taxe de séjour – **Point retiré**

3.12.2 **N°134/2016-AG** : Approbation du règlement de perception de la Taxe de séjour – **Point retiré**

3.12.3 **N°135/2016-AG** : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Convention tripartite (CD68-SMALB-CCVK) relative au programme d'aménagement touristique été/hiver du Lac Blanc pour la tranche 2011/2013 - Autorisation de signer l'avenant n°2

- 3.13 **N°136/2016-AG** : Approbation de la convention de conseil et d'assistance à intervenir avec l'ADAUHR
3.14 **N°137/2016-AG** : Délégation au Président pour le choix du lieu des séances de Conseils Communautaires

4. Finances

4.1 Fiscalité

- 4.1.1 **N°138/2016-FI** : Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) – Fixation du coefficient multiplicateur
4.1.2 **N°139/2016-FI** : Cotisation foncière des entreprises (CFE):Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum
4.2 **N°140/2016-FI** : Attribution d'une aide aux restos du cœur d'Orbey et de Kaysersberg Vignoble
4.3 **N°141/2016-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)
4.4 **N°142/2016-FI** : Approbation des Décisions Modificatives au budget « Administration Générale »
4.5 **N°143/2016-FI** : Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale », « Ordures ménagères » et « SPANC »

5. Personnel

- 5.1 **N°144/2016-PR** : Autorisation de versement d'une prime de 13^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
5.2 **N°145/2016-PR** : Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK

6. Déchets

- 6.1 **N°146/2016-OM** : Approbation de la convention « Valorisation des métaux » à intervenir avec la société SUEZ RV Nord Est

7. Centre nautique

- 7.1 **N°147/2016-CN** : Accès gratuit à l'espace forme et à la piscine donné aux équipes de niveau national des clubs sportifs de la Vallée de Kaysersberg, durant la période de préparation de saison

8. Délégations – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants

- 8.1.1 Liste des marchés conclus en 2016
3.3.1 Liste des avenants signés en 2016

8.2 Encaissement d'indemnités de sinistre

- 8.3 Transports scolaires « RPI Sigolsheim/Katzenthal » : Gestion des droits d'accès aux véhicules

- 8.4 Signature de conventions de mise à disposition de locaux : location du kiosque situé dans le parc de l'Espace nautique du 12 juin au 2 septembre 2017

9. Communications du Président

- 9.1 Projet de Territoire Ma Vallée en 2030 :

9.1.1 Information sur le lancement des GRAP

- 9.1.2 Appel à candidature pour siéger au Comité de suivi de la démarche GRAP

9.2 Plan Local d'Urbanisme intercommunal : point d'avancement

- 9.3 Travaux d'accessibilité : taux de subventions alloués par les services de l'Etat

10. Informations et divers

- 10.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

10.1.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité Syndical du 19/07/2016

10.2 Rapport d'activité 2015 de la CCVK

10.3 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (FLLBO/AKV et SPANC)

10.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
	Mme Nathalie BOHN		—
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	M. Claude ARNOUX Vice-président		—
KAYSERSBERG VIGNOLE	M. Pascal LOHR, Vice-président		—
	Mme Martine SCHWARTZ		—
	M. Michel BLANCK		—
	Mme Patricia BEXON		—
	M. Benoît KUSTER		—
	Mme Myriam PARIS		—

	Mme Françoise GRASS	<i>Absente non représentée</i>	—
	M. Gilbert MASSON	<i>Absent non représenté</i>	—
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
	M. Alain VILMAIN		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE		—
	M. René BRUN		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRV		—
	M. Rémi MAIRE	<i>Voix par procuration donnée à M. Guy JACQUEY</i>	
	Mme Emilie HELDERLE		—